



**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**

Séance de : **Vendredi 03 Mars 2023**

N°23-02

OBJET : Adoption de nouvel ordre du jour du Comité Syndical du 03 mars 2023 -

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Emile GABRIEL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 03 Mars, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I-Administration Générale

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité du 25 Novembre 2022

A - Finances

2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
3. Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 : Budget Principal – Budget Annexe CFME
4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023

B - Ressources humaines

5. Création de postes – 6. Avancement des Agents du PNRM

C - Adoption de Plans de financement

→ **Direction de la Biodiversité**

7. Travaux sur la Pointe Caracoli – Atlas de la biodiversité communale – Etude sur les Chauves-Souris « Chimagua »

→ **Direction des Grands Projets**

8. Mise en œuvre de la procédure UNESCO : Aménagement d'un parcours paysager Nature/Culture au Domaine d'Emeraude au Morne Rouge
9. Convention tripartite Amis du Parc/PNRM/CTM dans le cadre de la biennale internationale d'art contemporain 2023
10. Convention PNRM/Direction des Affaires Culturelles –
11. Réhabilitation de la Purgerie de DUBUC –
12. Mise en œuvre de la procédure OGS des Salines
→ **Direction du Développement Local**
13. Café d'excellence Arabica Typica – Mise en œuvre d'une filière Cochon Créole – Agroforesterie – Apiculture – Désenclavement Fond Bourlet
14. ACI relance de la filière bois – ACI valorisation du Fort Tartenson – ACI mise en place d'un corridor écologique

II-Animation

15. Révision des tarifs – 16. Convention cadre PNRM/Carbet des Sciences
17. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – L. BEAULIEU – F. CARIUS – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mme L. BESUBE(Ajoupa Bouillon) – Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON (Case Pilote) – Mr D. DE LEPINE (Ducos) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière-Salée) - Mr R. DULYMOIS(Robert) -- Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mme J. BAZABAS(Sainte Marie) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).



Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr Jean-Claude ECANVIL à Mr G. MONSTIN –
Mr Félix ISMAIN à Mr R. DULYMBOIS

→Communes : Mr J. MONFORT(Diamant) à Mr J-C. VARACAVOUDIN(Macouba) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds Saint Denis) à
Mr J-L. GUIZONNE(Grand Rivière) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) -

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames K. BERNABE – S. NORCA - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE –
J. ROSE.

→Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) - Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-
France) – Mr J. DOMERGUE(François) - Mr D. DOULIN (Lamentin) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) – Mr J.
ELISABETH(Sainte Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) -

→Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr B. BIROTA(CAP NORD) – Mr J-F.
BEAUNOL(CAESM)

Absents excusés : Mme M-A RAVIN et Mr D. DINAL(CTM) –

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique

Accusé de réception en préfecture
N° 20019-20230428-22-02-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2023



PREFECTURE DE MARTINIQUE

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du S.M.F.N.R.M.
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** la convocation à la réunion du Bureau du 29 mars 2022 adressée aux membres,
- Vu** l'ordre du jour de cette réunion. Le Président de séance ayant demandé des modifications de cet ordre du jour, pour :
 - **Y inscrire les points suivants :**
 1. Madibiosource : caractérisation des ressources naturelles biosourcées
 2. Désignation du nouveau représentant du PNRM à l'Association des Amis du PNRM
 - **Et, supprimés les questions ci-après :**
 1. Question n°08 : Mise en œuvre de la procédure UNESCO : aménagement d'un parcours paysager Nature/Culture au Domaine d'Émeraude au Morne-Rouge
 2. Certains dossiers de la question n°13 : Café d'excellence Arabica Typica – Mise en œuvre d'une filière Cochon Créole – Apiculture.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés

le Comité Syndical

Article 1

Adopte le nouvel ordre du jour du Comité du 03 mars 2023 comme ci-après :

I-Administration Générale

1. Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité du 25 Novembre 2022
- A - Finances**
2. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
 3. Débat sur les Orientations Budgétaires 2023 : Budget Principal – Budget Annexe CFME
 4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023
- B - Ressources humaines**
5. Création de postes – 6. Avancement des Agents du PNRM
- C - Adoption de Plans de financement**
- Direction de la Biodiversité
7. Travaux sur la Pointe Caracoli – Atlas de la biodiversité communale – Etude sur les Chauves-Souris « Chimagua »
- Direction des Grands Projets
8. Mise en œuvre de la procédure UNESCO : Aménagement d'un parcours paysager Nature/Culture au Domaine d'Émeraude au Morne Rouge
 9. Convention tripartite Amis du Parc/PNRM/CTM dans le cadre de la biennale internationale d'art contemporain 2023
 10. Convention PNRM/Direction des Affaires Culturelles –
 11. Réhabilitation de la Purgerie de DUBUC –
 12. Mise en œuvre de la procédure OGS des Salines
- Direction du Développement Local
13. Madibiosource - Agroforesterie -. Désenclavement Fond Bourlet
 14. ACI relance de la filière bois – ACI valorisation du Fort Tartenson – ACI mise en place d'un corridor écologique

II-Animation

15. Révision des tarifs – 16. Convention cadre PNRM/Carbet des Sciences
17. Désignation du nouveau représentant du PNRM à l'Association des Amis du PNRM
18. Questions diverses

Article 2

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le vendredi 03 mars 2023

Le Président,

Félix ISMAËN







PROCÈS VERBAL IN EXTENSO

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL DE LA MARTINIQUE

*Vendredi 03 mars 2023
Au siège du PNRM à Tartenson et en visioconférence*

L'An Deux Mil Vingt-Trois et le vendredi 03 mars, à 14 Heures 30, les membres du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de Martinique se sont réunis au siège du PNRM à Tartenson – BP 437 – 97200 FORT-DE-FRANCE et par visioconférence sur convocation du Président Félix ISMAIN.

SOMMAIRE

Réunion du Comité syndical du vendredi 03 mars 2023
sous la présidence de Monsieur Robert DULYMBOSIS
1^{er} vice-Président du Parc Naturel Régional de la Martinique

<u>I. Administration Générale</u>		
1. Adoption du Procès-Verbal in extenso de la séance du Comité du 25 Novembre 2022	p.5	Vote p.5
A- Finances		
2. Adoption du règlement budgétaire et financier	p.5	Vote p.6
3. Débat sur les Orientations budgétaires 2023 : Budget Principal - Budget annexe CFME	p.7	Vote p.20
4. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2023	p.20	Vote p.21
B- Ressources Humaines		
5. Création de postes	p.21	Vote p.22
6. Avancement des Agents du PNRM	p.21	Vote p.22
C- Adoption de plans de financement		
<i>Direction de la Biodiversité</i>		
7. Travaux sur la Pointe Caracoli	p.23	Vote p.24
Atlas de la biodiversité communale	p.24	Vote p.28
Étude sur les chauves-souris « Chimagua »	p.28	Vote p.33
<i>Direction des Grands Projets</i>		
8. Mise en œuvre de la procédure UNESCO : aménagement d'un parcours paysager nature/culture au Domaine d'Émeraude au Morne-Rouge	ajourné	
9. Convention tripartite Amis du Parc/ PNRM/ CTM dans le cadre de la biennale internationale d'art contemporain 2023	p. 34	Vote p.36
10. Convention PNRM/ Direction des Affaires culturelles	p.36	Vote p.38
11. Réhabilitation de la Purgerie de Dubuc	p.38	Vote p.41
12. Mise en œuvre de la procédure OGS des Salines	p.41	Vote p.43
<i>Direction du Développement local</i>		
13. Café d'excellence Arabica Typica	ajourné	
Mise en œuvre de la filière Cochon créole	ajourné	
Agroforesterie	p.45	Vote p.47
Apiculture	ajourné	
Désenclavement de Fond Bourlet	p.47	Vote p.48
14. ACI Relance de la filière bois	p.48	Vote p.49
ACI Valorisation du Fort Tartenson	p.49	Vote p.50
ACI Mise en place d'un corridor écologique	p.50	Vote p.51
<u>II. Animation</u>		
15. Révision des tarifs	p.51	Vote p.52
16. Convention cadre PNRM / Carbet des Sciences	p.53	Vote p.53
17. Questions diverses	p.53	

*La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Monsieur Robert DULYMOIS,
1^{er} vice-Président du PNRM.*

Mme Ghislaine LATOURNALD procède à l'appel nominal des délégués :

Bonjour Mesdames et Messieurs.

Collège CTM :

Mme ACCUS-ADAINÉ Nadia	Présente
M. AZEROT Bruno Nestor	Absent
Mme BEAULIEU Lydia	Présente
Mme BERNABÉ Kora	Absente
Mme CARIUS Francine	Présente
M. DINAL David	Absent excusé
M. DUFEAL Éric	Absent
M. ECANVIL Jean-Claude	a donné procuration à M. MONSTIN
Mme EMMANUEL Christiane	a donné procuration à Mme LIMIER
M. ISMAIN Félix	a donné procuration à M. DULYMOIS
Mme LIMIER Nadia	Présente
M. MARIE-REINE Olivier	Absent
M. NADEAU Marcellin	Absent
Mme NORCA Stéphanie	Absente
Mme RAVIN Marie-Ange	Absente excusée
M. ROSE Johnny	Absent

Collège « Communes »

Mme BÉSUBE Lydia	Présente
M. LARCHER Christian	Présent
M. ALAMELU Albert	Absent
M. BABIN Bruno	Absent
M. MONSTIN Gérard	Présent
M. BIRON Alex	Présent
M. MONFORT Jean	a donné procuration à M. VARACAVOUDIN
M. DE LEPINE Désir	Présent
M. JEAN-BAPTISTE Etienne	a donné procuration à M. GUIZONNE
M. JOUYE DE GRANDMAISON Luc	Absent
M. DOMERGUE Joël	Absent
M. GUIZONNE Jean-Luc	Présent
M. TABAR Jonathan	Présent
M. DOULIN David	Absent
M. THALMENSY Sylvain	Présent
M. VARACAVOUDIN Jean-Charles	Présent
M. MICHALON Max	Présent
M. GABRIEL Émile	Présent
M. ROY-CAMILLE	Présent
Mme SALIBER Karine	Présente
M. CYRILLE Charles	Présent
M. GLONDU Georges	Présent

M. SAINTE-ROSE FRANCHINE Alex	Présent
M. DULYMOIS Robert	Présent
Mme APOCALE Marie-Annick	a donné procuration à M. GABRIEL
Mme LAMIN Marie-Josée	Présente
M. GOBALSAMY Mickaël	Absent
M. SAINT-CYR Christophe	Présent
M. ELISABETH Jimmy	Absent
Mme BAZABAS Jocelyne	Présente
M. JULTAT Éric	Absent
M. PALIN Christian	Présent
Mme BARDOUX Bénédicte	Présente
M. OCCOLIER Ludovic	Présent

Collège « Communautés de communes »

M. BELFORT Birota	Absent
M. CLEMENTÉ Luc	Absent
M. BEAUNOL Jean-François	Absent

Nombre de membres en exercice	53
Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance	27
Nombre de procurations à l'ouverture de la séance	06

➤ **Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.**

(...)

Mme Nadia LIMIER (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Excusez-moi, Président. J'ai une question. Est-ce que ce sont bien les points 8 et 13 qui ont été retirés ?

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Le point 8 a été retiré in extenso. Par contre, le point 13 a été retiré partiellement. Nous conservons du point 13, l'agroforesterie et le désenclavement de Fond Bourlet.

Mme Nadia LIMIER (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Ce sont ces deux points qui sont retirés ?

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Conservés.

Mme Nadia LIMIER (*Collectivité Territoriale de Martinique*)
D'accord. Entendu.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On exclut, pour être précis, le café d'excellence Arabica Typica et la mise en œuvre d'une filière Cochon créole et l'apiculture. On conserve l'agroforesterie et le désenclavement de Fond Bourlet. C'est bon, Madame LIMIER ?

Mme Nadia LIMIER (*Collectivité Territoriale de Martinique*)
Oui, c'est juste ce que je voulais savoir.

[Aparté entre le Président de séance et le Directeur Général des Services]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On conserve aussi dans le point 13, Madibiosource, mais on va le préciser.
On commence par le point 1.

1. Adoption du procès-verbal in extenso de la séance du Comité du 25 novembre 2022

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Vous avez reçu le procès-verbal. Est-ce qu'il y a des modifications ou des observations sur vos interventions ou des explications à donner ou des précisions sur le procès-verbal du 25 novembre 2022 ?

S'il n'y a pas d'observation ou de modification, nous passons au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? *Zéro (0)*

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? *DEUX (2) (Mesdames LIMIER, EMMANUEL)*

- **Le procès-verbal du Comité du 25 novembre 2022 est adopté à la majorité MOINS DEUX (2) ABSTENTIONS**

On passe à l'adoption du règlement budgétaire et financier.
Je passe la parole à Monsieur GLONDU.

2. Adoption du Règlement budgétaire et financier

M. Georges GLONDU *expose à l'assemblée,*

Le Règlement budgétaire et financier qui vous a été adressé est un document de 24 pages. Je pense que vous avez pu consulter ce document. On va passer sur l'exposé des motifs.

Par délibération du 25 novembre 2022, le Conseil Syndical a adopté le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 du Budget principal et du Budget annexe, à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'adoption d'un règlement budgétaire et financier devient obligatoire avec ce changement de nomenclature comptable.

Le règlement budgétaire et financier a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes du Parc.

Il décrit notamment les processus financiers internes que le Parc met en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence.

Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) sont des éléments obligatoires du règlement.

Il y a des dates à respecter : le débat sur les orientations budgétaires qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget primitif.

Il est proposé aux membres du Conseil syndical d'adopter le présent Règlement budgétaire et financier.

Ce règlement pourra être complété à tout moment, en fonction notamment des modifications législatives ou réglementaires qui nécessiteraient des adaptations de règles de gestion. Toute modification de ce règlement, par voie d'avenant, fera l'objet d'un vote par le Conseil syndical.

Ce règlement budgétaire et financier entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2023, puisque sommes passés à la nomenclature M57 depuis le 1^{er} janvier 2023.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci Monsieur GLONDU. Ce règlement budgétaire et financier dont nous traitons depuis fin 2022. Vous avez eu la présentation. Si vous avez des questions, vous avez la parole, chers collègues. Nous avons eu à le faire dans les communes.

Ce point n'appelle pas d'interrogations particulières.
Je vous propose de passer aux voix tout de suite.

Quels sont ceux qui sont contre ? *Zéro (0)*

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? *DEUX (2) (Mesdames LIMIER et EMMANUEL)*

➤ **Adopté à la majorité MOINS DEUX (2) ABSTENTIONS**

On passe au Débat sur les orientations budgétaires 2023 du Budget principal et du Budget annexe CFME.

3. Débat sur les Orientations Budgétaires 2023

➤ **Budget principal**

M. le Président de séance Robert DULYMOIS expose à l'assemblée,

Rapidement, on va voir le contexte dans lequel se situe la prise en compte des orientations budgétaires 2023 (contexte national et local), les résultats de clôture estimés de 2022. Une appréciation sur les résultats 2022 : on considère qu'ils pourraient être mieux appréciés en termes de réalisation notamment de la section d'investissement. Nous vous présenterons les orientations 2023 en lien avec le projet de mandature qui a été validé et après on verra le Budget prévisionnel 2023 et ensemble on fera une discussion puisqu'il s'agit d'un débat et on prendra acte que ce débat a eu lieu.

Pour ce qui concerne **la conjoncture locale et nationale**, on la connaît, tous. C'est une situation extrêmement inflationniste liée à toute une série de choses sur lesquelles on ne va pas revenir (crise financière, crise géopolitique Ukraine...). Il y a 5% d'augmentation du taux d'inflation en 2022, c'est énorme. Une augmentation du point d'indice des fonctionnaires et quand on augmente le point d'indice des fonctionnaires, l'incidence immédiate, c'est que cela augmente la section de fonctionnement des budgets des collectivités territoriales. La répercussion aussi de l'inflation c'est que cela impacte le coût des ménages mais le coût des dépenses aussi de la collectivité.

Évidemment, la collectivité s'il y a des marchés en cours, il est possible que ces prestataires viennent nous dire : « Attention, vous avez négocié un marché avec nous et avec l'inflation, le prix des fournitures augmente (bois, ciment...), il est possible que nous ayons une augmentation subséquente ». Il y a des charges certes compensées puisqu'il y a le « filet de sécurité inflation » qui ne couvre pas tout. Le plus souvent, le coût des matières premières ne couvre pas *[inaudible]* le coût de l'inflation. Le coût d'augmentation des entrepreneurs est largement supérieur à l'inflation.

On a reçu une dotation de 44 687 € en 2022. La dotation globale est estimée à 149 000 €. Il y a toujours un différentiel. Il y a un coût porté par les budgets. *[Inaudible]* De toute façon, c'est l'ennemi de l'économie. C'est vrai au niveau national et aussi au niveau local.

Sur l'incidence, **les résultats de clôture estimés pour 2022** *[Inaudible]* Nous avons pour la section de fonctionnement -168 544,98 € et pour la section d'investissement 108 097,66 € ce qui nous amène à un résultat cumulé de -60 457,32 €.

L'estimation pour le Budget principal 2022 : nous avons en budget de clôture de la section de fonctionnement : 161 370,44 € et pour la section d'investissement 3 686 937,35 €, ce qui nous donne un résultat cumulé de 3 848 407,79 €.

L'estimation consolidée (Budget principal et Budget annexe) – vous voyez bien que le Budget annexe ne joue pas son rôle qui a pour fonction de tirer vers le haut le résultat du Budget consolidé. Bien au contraire, il le nivelle quelque part, à travers les résultats estimés, vers le bas.

Les résultats consolidés sont les suivants. -7 184,54 € en section de fonctionnement. En section d'investissement : 3 795 035,01 €. Pour un total cumulé de 3 787 850,47 €.

En termes de pourcentage de réalisation, vous avez un tableau qui vous le présente. On se rend compte que le toilettage du budget en DM1 conformément aux préconisations de l'audit qui nous demandait de rendre plus concordant notre capacité de faire nos projets. On est passé de 12,6 millions d'euros à environ 8,4 millions d'euros, soit une diminution de 3,8 millions d'euros.

[Arrivée de Mme Nadia ACCUS-ADAINÉ]

On se rend compte, en termes de réalisation, que 72% des dépenses de fonctionnement sont réalisées. Par contre, nous n'avons que 10% des dépenses d'investissement qui sont réalisés. Il faut se poser les bonnes questions. Pourquoi nous avons une telle discordance entre les deux sections ? Et pourquoi singulièrement c'est notre section d'investissement qui en pâti en termes de consommation ?

Quelques éléments sont avancés :

- La convention avec la CTM - c'est une question qui est récurrente – concernant le Programme d'actions 2022 a été signée le 28 octobre 2022 ;
- Des contraintes financières au regard de plans de financement (la restauration du chantier de Caracoli, par exemple, n'ont pas permis de notifier les marchés - pour ceux qui connaissent le lieu, la mise en œuvre même de ce marché est assez, j'ai envie de dire, déroutante au vu d'éventuelles – peu nombreux d'ailleurs – personnes ou entreprises (personnes morales) capables de mener ces travaux ;
- Les contraintes règlementaires (autorisation pour le balisage de la Réserve Falco, par exemple) - On voit qu'il faut obtenir une autorisation d'AOT et cette autorisation a pris du temps pour arriver.

Vous voyez bien qu'il y a des contraintes externes mais pas que, il y a aussi une certaine forme [*Inaudible*], je pense, interne. Les questions que vous avez évoquées mettront en exergue aussi ces responsabilités là, mais vous voyez bien qu'il y a des facteurs externes qui semblent importants qui justifient ce faible taux de réalisation.

Les taux sont encore rattrapables parce qu'il y a encore quelques engagements qui sont liés à des actions de 2022 de la CTM qui sont encore possible d'ici le 31 décembre 2023.

Quelles sont **les orientations 2023 en lien avec le Plan de mandature** qu'on vous a notifié et que vous avez entériné ? En gros, nous le connaissons tout un chacun. Et d'ailleurs, le Président du Conseil exécutif le dit tous les jours. Il faut que les satellites – puisque nous sommes assimilés à des satellites – s'émancipent un peu par leurs propres investissements et par leurs propres capacités d'ailleurs. L'audit que nous avons réalisé est le fil conducteur à notre projet de budget. [*Inaudible*] ...d'autonomie, de valorisation de nos sites.

Premièrement, les objectifs fondamentaux du Parc, c'est de valoriser ses propres sites pour générer ses propres recettes pour s'autonomiser par rapport aux bailleurs et aux subventions que nous obtenons :

- La réalisation de la Maison de la Réserve naturelle de la Caravelle ;
- L'Aileron ;
- La poursuite des travaux de mise en valeur du Château Dubuc ;
- L'aménagement de l'accueil pour la Réserve marine du Prêcheur avec l'idée de réaliser un aquarium ;
- L'aménagement du Domaine de l'Émeraude ;
- La maison de la Réserve naturelle des Ilets de Sainte Anne ;
- La valorisation du Centre d'accueil de la Réserve naturelle régionale de Génipa.

S'il faut parler de la valorisation du site d'accueil de la Réserve naturelle régionale de Génipa, pour faire sens, il faut parler aussi de la Réserve elle-même. Nous créons cette Réserve de Génipa et de la Baie de Fort-de-France qui va tirer vers le haut la Maison de la Mangrove. *[Inaudible]* Cela me paraît un outil de développement et d'aménagement et de création de richesses. Il faut absolument que l'on plaide auprès de la Collectivité Territoriale de Martinique pour la création de cette Réserve qui est une condition essentielle de la valorisation de la mangrove.

- L'aménagement durable de la presqu'île sud avec l'opération Grand Site de Sainte-Anne qui est menée avec la Ville de Sainte-Anne en lien avec la CAESM. C'est un projet intéressant que nous menons par délégation de la Maitrise d'ouvrage de la Collectivité Territoriale de la Martinique.

En plus de son programme d'investissement, le Parc naturel poursuivra ses actions de protection et de la valorisation du patrimoine naturel et culturel à partir de ses fondamentaux que sont :

- **La connaissance** (OMB, l'Atlas de la biodiversité communale...).
- **La protection** (extension de la RNC, Réserve de Génipa, Réserve de Falco.
- **L'animation du territoire** - nous avons embauché un animateur culturel, me semble-t-il. Nous devrions voir plus clair, mieux et plus loin à partir de ce chargé de mission d'ici 2023 :
 - L'ouverture et l'animation des sites d'accueil et d'information pour le public ;
 - Un programme annuel d'animations à l'attention des randonneurs et la valorisation des sentiers de randonnée - En matière de randonnée, il faut de la technicité en matière d'explications des randonneurs. Qu'ils sachent en même temps, présenter le paysage naturel et historique et le patrimoine en général :
 - Des actions autour des journées phares comme la journée mondiale des zones humides, les rendez-vous aux jardins qui sont des manifestations récurrentes que nous faisons chaque année, les journées du patrimoine et la journée de l'eau où nous devrions sensibiliser le jeune public ;
 - Des animations récurrentes sur les sites d'accueil du public gérés par le Parc Naturel Régional - il faut absolument renforcer l'attractivité des sites pour que cela génère plus d'activités et aussi des ventes.

- **Le développement local et solidaire** passe, vous le verrez, par les points qui seront présentés plus tard :
 - Une agriculture durable (agroforesterie) - mener une étude en lien avec la valorisation du foncier agricole et de nos forêts. Comment la forêt peut générer de la ressource ou de la croissance pour les jeunes agriculteurs issus des lycées agricoles ?
 - Des filières de niche (cochon créole et café)
 - La participation ou la mise en place d'actions de formation et d'insertion dans le domaine du patrimoine. Trois ateliers de chantier d'insertion sont prévus :
 - Atelier et chantier d'insertion Aménagement et valorisation du Fort Tartenson et de ses abords - on verra tout à l'heure qu'il y en a pour 460 249 € ;
 - Atelier chantier d'insertion « LA FABRIK » : outils d'expérimentation au profit de l'artisanat touristique ;
 - Atelier chantier d'insertion « LINÉA » pour la valorisation de couvertures arborées. Ce projet je l'ai trouvé très intéressant. Si Monsieur le Directeur le souhaite bien, il nous en dira deux mots parce qu'il porte sur la réalisation d'un corridor écologique pour 932 877 €.

Tout cela nous amène à quoi pour le **Budget prévisionnel 2023** ? Je rappelle que nous sommes au stade des orientations budgétaires. Le projet de Budget 2023 conçu avec des dotations pour **les recettes** de fonctionnement sans évolutions soit notamment :

- Environ 3,7 millions d'euros de dotation pour la CTM ;
- 30 000 € de plus pour la dotation de l'État aux Parcs qui devrait, compte tenu des actions qui sont menées par la Fédération des Parcs et par le Président du Parc de Martinique, passer à 120 000 € ou 150 000 € en 2023

Il est utile de rappeler que cette dotation n'a pas évolué depuis 2012 et que l'audit financier réalisé en 2021 préconise une augmentation de cette dotation d'environ 700 000 €.

- En dehors des dotations, les recettes budgétaires proviendront du financement des programmes d'actions avec 6,9 millions d'euros environ issus des différents partenariats (État, Collectivité Territoriale, Europe et d'autres partenaires).

Les dépenses.

- Les charges à caractère général du Budget 2023 : environ 900 000 € en augmentation par rapport à 2022. Cela est dû essentiellement à l'augmentation des postes de dépenses du Programme d'actions liés aux contrats de prestations de services et aux frais d'études.

Je rappelle qu'il est temps pour nous de lancer la révision de notre charte. Vous savez qu'il n'y a pas de charte au Parc. La charte c'est la clé de voute de notre existence même.

- Des charges de personnel en augmentation significative en 2023 : 6 030 000 € par rapport à 2022 où nous étions à 4 577 275 €. Cette augmentation vient du fait que pour mener à bien les ambitions de la Charte en 2023 et accélérer la mise en œuvre des programmes d'actions, un certain nombre de postes ont été pourvus fin 2022. D'autres recrutements sont à prévoir et ont été budgétés pour 2023.

Quand on regarde bien, il nous a manqué des cadres intermédiaires pour porter les actions, pour que la section d'investissement ait une meilleure consommation *[inaudible]*

On ne réussit pas la mise en œuvre des missions du Parc sans les agents du Parc qui sont essentiels et la cohésion entre les élus et les agents et les agents entre eux pour la mise en œuvre des actions du Parc.

Il est à souligner que ces emplois sont pourvus sous la forme de contrats de projet financés par le programme d'actions et non pas sur la dotation initiale qui finance les emplois existants déjà au Parc. Chaque année, on le dit. Les charges salariales sont estimées à environ 2 850 000 € en 2023 au regard des 6 millions d'euros estimés pour les salaires.

Il est également à souligner que les charges de salaires devraient représenter environ 53,7% du Budget de fonctionnement du Parc, bien en dessous de la moyenne des collectivités territoriales d'Outre-mer qui avoisinent 70% et parfois 80% pour certaines communes où la commune joue le rôle quand même d'intégrateur social. Nous avons un taux de 53,7% qui est un taux relativement acceptable.

- En 2023, le montant de la section d'investissement serait au Budget primitif de 5,9 millions d'euros.

Quelles sont les difficultés à venir dans l'élaboration définitive du Budget 2023 ? Il y a le problème de l'autofinancement que nous connaissons - nous pourrions en discuter - qui, à mon avis, est dû au fait que nous n'ayons pas assimilé un niveau d'autonomie suffisant voire même nul. On reçoit des aides publiques *[Inaudible]* même si les Syndicats mixtes du Parc ne sont pas obligés de prévoir de l'autofinancement dans le plan de financement de leurs projets. Cela devrait être évoqué avec la CTM lors des prochaines rencontres. C'est une problématique qui est importante et je pense que nous pourrions nous appuyer sur le contingent des élus de la Collectivité Territoriale du Parc pour évoquer cette question épineuse de la participation des Parcs dans les plans de financement au regard de ces dispositions de la Loi de Finances.

En synthèse, pour le projet de Budget CFME, nous avons 1 815 709 € en fonctionnement et en investissement 850 372 €. Pour un montant total de 2 666 081,97€.

Pour le Budget principal, en fonctionnement, nous aurons 11 649 682,47 € et en investissement 5 900 369,49 soit un total prévisible de 17 550 051,96 €.

Le Budget consolidé donnera un budget comme suit : le Budget prévisible CFME et le Budget prévisible principal, en fonctionnement 13 465 392,45 € et en investissement 6 750 742,28 € soit un budget total de 20 216 134,73 €.

Voilà ce que je peux vous dire en synthèse sur les éléments à la fois de synthèse du Budget 2022 et de perspectives du Budget 2023. Je crois que c'est bien cela, Directeur, la dynamique [*Inaudible*] du débat d'orientations budgétaires : qu'avons-nous fait et qu'envisageons-nous de faire dans la perspective ?

Le débat est ouvert pour les questions et les interrogations et les précisions, Messieurs les élus et Monsieur le Directeur. Vous avez la parole. Je ne vous ai pas endormi ? [*Rires*] Soit je vous ai endormi, soit j'ai été complet.

M. Christian LARCHER (*Commune des Anses d'Arlet*)
Christian LARCHER a demandé la parole.

M. Alex BIRON (*Commune de Case-Pilote*)
J'ai demandé également la parole. Alex BIRON.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS
Collègue, tu as la parole.

M. Christian LARCHER (*Commune des Anses d'Arlet*)
Qui a la parole finalement ?

M. le Président de séance Robert DULYMOIS
Monsieur LARCHER, le premier arrivé.

M. Christian LARCHER (*Commune des Anses d'Arlet*)
Premier arrivé, premier servi. Merci Monsieur le Président.
Bonsoir à tous et à toutes. C'est vrai que la présentation est assez claire. Elle est très chargée avec des orientations en perspectives pour le Budget 2023 et c'est vrai qu'en ce qui me concerne, je ne peux qu'encourager le Parc naturel de rester ancré sur ses lettres de missions (valoriser, préserver et aussi promouvoir). C'est un programme assez riche et j'ai vu aussi que c'est assez riche en chantiers ateliers d'insertion.

Mais je dis tout cela aussi, je ne le dis pas dans le sens pour prêcher pour ma paroisse, loin de là. J'essaie simplement de revenir sur un projet. J'ai eu l'occasion d'en débattre en commission ou ailleurs, mais en tout cas, j'en avais parlé. Le Parc naturel régional a réalisé sur la Ville des Anses d'Arlet, ce que l'on appelle un mini sentier sous-marin pour valoriser les fonds marins.

Mais à un certain moment, compte tenu de son succès, j'en avais parlé, il faut qu'on arrive – je ne dis pas qu'on va le faire sur ce Budget mais il faut le prendre en compte. Pourquoi ? Parce que nous sommes victimes de notre succès par rapport à cet aménagement qui a été porté au bourg même des Anses d'Arlet, dans l'eau et nous avons un petit rocher qui s'appelle La Kay qui est quand même un endroit très fréquenté depuis que le Parc naturel régional l'a mis en valeur puisque nous avons valorisé ce site. La préservation du patrimoine et la préservation de la biodiversité marine à travers des éléments puisque nous avons posé des bouées et nous avons aussi donné des

informations concernant la faune et la flore dans le milieu marin. Nous avons des élèves qui sortent d'un peu partout pour venir visiter cela.

Fort de son succès, je disais qu'à un certain moment on doit se poser la question ou alors je ne sais pas comment on va trouver le moyen de faire une convention de gestion avec le Parc naturel régional parce que c'est le Parc naturel régional qui a réalisé. On nous dit qu'il faut porter la réflexion un peu plus loin pour aller dans un sens où il faut moderniser davantage sur les informations à porter parce qu'il y a quand même quelques personnes qui ont des comportements un peu bizarres face à ce sentier sous-marin.

J'invite à ce que le Parc naturel régional se penche davantage pour réfléchir puisqu'à un certain moment, on avait même imaginé aussi de mettre une corde depuis la plage pour rendre accessible peut-être pour les personnes à mobilité réduite ou les élèves. Il y a une réflexion à porter là-dessus parce qu'au départ, c'était cela : on essaie et après on va réfléchir davantage pour rendre cet espace plus attrayant, même plus protégé.

Voilà ce que je voulais partager avec vous dans le débat d'orientations budgétaires parce que je trouve aussi que ce projet rentre dans les missions du Parc parce que je rappelle que c'est pour préserver et valoriser cet espace que nous avons mis à disposition du Parc naturel régional. J'en ai terminé mais je veux dire aussi que je valide tous les autres projets que nous avons débattu à l'instant. Merci Monsieur le Président. C'est ce que je voulais ajouter au stade du débat d'orientations budgétaires.

[Intervention(s) hors micro - inaudible]

Monsieur (0 :35 :50)

Je ne sais pas si les autres entendent mais je n'entends strictement rien depuis trois minutes.

Mme Nadia LIMIER (Collectivité Territoriale de Martinique)

Moi non plus. Je vous entends mais je n'ai pas de retour concernant le Parc depuis un moment.

M. Alex BIRON (Commune de Case-Pilote)

Je confirme également. Ce n'est que maintenant que j'entends à nouveau. J'en profite pour dire que j'avais demandé la parole après le collègue LARCHER.

Mme Nadia LIMIER (Collectivité Territoriale de Martinique)

Au niveau du Parc, il faut augmenter le son de la personne qui parle. Il y a un souci.

M. Alex BIRON (Commune de Case-Pilote)

Est-ce qu'on m'entend ? Alex BIRON.
Ce n'est que maintenant que le son est revenu. J'avais demandé la parole après le collègue LARCHER. Est-ce que la Direction de la réunion m'entend ?

Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN (commune de Macouba)

Madame LATOURNALD vient de mettre un message sur le groupe des élus. Il y a un problème technique. On ne peut pas avoir, pour l'instant, quoi que ce soit de la part du siège.

M. Alex BIRON (*Commune de Case-Pilote*)

D'accord. Très bien.

[Incident technique]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Vous nous entendez ?

Assemblée

Oui.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Excusez-nous pour ce contretemps.

J'aimerais que le collègue LARCHER nous synthétise. On a bien compris qu'il était d'accord avec le rapport mais qu'il avait fait une observation. Juste l'observation parce qu'on n'a pas entendu la fin de son raisonnement. Collègue LARCHER.

M. Christian LARCHER (*Commune des Anses d'Arlet*)

Je vais juste synthétiser puisque vous avez suivi le début. Je disais, pour rester dans les missions du Parc, et je rappelais que le Parc naturel régional sur les Anses d'Arlet avait réalisé la valorisation d'un petit sentier sous-marin que nous avons dans le bourg.

J'avais eu l'occasion d'en parler, je crois dans une réunion de commission, qu'il ne faut pas qu'on s'arrête là. Il faut trouver d'autres moyens de valoriser et de faire respecter parce que nous sommes victimes un peu de ce succès, de ce que l'on appelle dans notre jargon « La Kay ». C'est un rocher qui est bien fréquenté. Nous avons donné quelques informations sur la faune et la flore et c'est devenu aussi une animation touristique, pédagogique puisqu'il y a des élèves qui viennent de partout pour se baigner et regarder les espèces marines.

Je disais qu'à un certain moment, on avait parlé de mettre peut-être une corde sur la plage pour rendre accessible pour les personnes un peu plus âgées ou à mobilité réduite et même les enfants. J'invite le Parc à ne pas exclure cette réflexion dans les prochains débats puisqu'on en avait déjà parlé pour revenir là-dessus et donner encore autre chose pour préserver et continuer à valoriser puisque la promotion de ce site se fait de manière naturelle. Nous avons mis quelques bouées physiquement parlant mais je pense qu'il y a matière à réfléchir pour soit aussi aller vers une gestion commune ou vers une convention de gestion parce que lorsqu'il y a un problème, c'est le Parc naturel qui vient, qui regarde et répare.

Je pense que sur cet espace, il faut proposer encore autre chose. Voilà un peu l'idée pour rentrer et rester dans les missions du Parc que, Monsieur le Président, vous

venez de rappeler. C'est la valorisation du patrimoine et aussi la promotion. J'en ai terminé.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Merci Monsieur LARCHER.

Monsieur le Directeur voulait faire une observation.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Simplement dire qu'il est prévu en DM1 de l'année dernière, un investissement sur le sentier sous-marin « La Kay » justement pour le valoriser. Et je crois savoir qu'il y a aussi un projet de vision numérique à 360° pour ce sentier sous-marin également. On continue à travailler sur ce spot-là et on est aussi en train de mettre en place, en partenariat avec un opérateur [*Inaudible*] le Carbet des sciences pour pouvoir justement pouvoir amener des gens sur le sentier sous-marin mais avec un discours, une pédagogie. On continue à valoriser ce sentier parce qu'effectivement, cela devient un point intéressant pour les Anses d'Arlet, pour le développement touristique.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN (*Commune du Macouba*)

Le sentier sous-marin c'est à la fois une activité sportive et pédagogique. Il y a un sentier aux Anses d'Arlet. Je crois savoir qu'il y en a un au François mais [*Inaudible*]

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Il faut les formaliser, leur donner une identité dans les trois secteurs (pédagogique, sportif et culturel). Celui des Anses d'Arlet connaît un vif succès.

Chers collègues, il y a d'autres collègues qui veulent poser des questions, faire des observations ?

M. Alex BIRON (*Commune de Case-Pilote*)

Oui, j'avais fait une demande d'intervention. Ma main est toujours là. Alex BIRON. Est-ce que je peux intervenir ?

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Monsieur BIRON, tu as la parole.

M. Alex BIRON (*Commune de Case-Pilote*)

Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais remercier les équipes du Parc, toute personne comprise, qui ont collaboré, travaillé à l'identification de ce document d'orientations budgétaires. Je voulais également remercier le collègue LARCHER pour la pertinence du propos qu'il a tenu et qu'il m'évite de reprendre après lui.

Évidemment, je vois tout l'intérêt du travail qui a été effectué pour permettre l'animation, la protection et la sauvegarde de notre territoire. Simplement, je voulais poser une question. Le Président a parlé rapidement puisque c'est vrai que les dépenses augmentent de façon importante, notamment les dépenses de personnel qui représentent plus de 53% du budget de fonctionnement. Il a dit, et c'est vrai, en-dessous de la

moyenne des dépenses des collectivités territoriales Outre-mer mais je crois que ce n'est pas suffisant. Ce qui serait également intéressant de savoir, pour notre gouverne et pour savoir là où nous nous engageons, si ce pourcentage de 53,7% est comparable à l'ensemble des Parcs naturels régionaux de la France.

Pourquoi je dis cela ? Cela ne veut pas dire qu'il faut absolument se caler sur cela, mais c'est quand même important dans la mesure où si un jour une enquête est faite, si un jour une instance doit examiner, auditer nos comptes, le comparatif qui sera fait sera effectivement avec d'autres structures qui nous ressemblent et pas forcément avec l'entité locale, comme les communes.

J'aurais aimé savoir, mais si vous n'avez pas l'information, l'avoir peut-être pour la prochaine fois, si on peut rechercher quelle est la moyenne des dépenses de personnel dans un budget type de fonctionnement d'un Parc naturel de France et de Navarre.

Je ne critique pas parce qu'effectivement, je suis conscient qu'il y a des besoins très importants, des besoins énormes et qu'il faut des budgets qui soient en rapport avec les objectifs que nous voulons atteindre. Simplement je voulais savoir comment on se situe pour savoir comment on est et si on n'est pas trop en décalage par rapport à un Parc naturel régional type en fonctionnement normal. Voilà ce que je voudrais savoir. Est-ce que ma question a été bien comprise ?

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Oui, j'ai bien compris, collègue BIRON. Mais je suis assez concordant avec ton interrogation parce que je l'ai esquissé un petit peu lors de la présentation puisqu'on nous présente par rapport à des communes alors que nous sommes un syndicat de communes.

Je pense que la prochaine fois, les services regarderont un petit peu comment cela se passe dans les autres Parcs sauf si le Directeur peut nous donner un premier élément de réponse. Mais je suis assez d'accord avec l'idée qu'il faille comparer cela avec d'autres Parcs mais ce sera toujours un élément de comparaison puisque les Parcs ont parfois des spécificités.

M. Alex BIRON (*Commune de Case-Pilote*)

Oui, je suis d'accord, Président.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Le Directeur va répondre à ta question.

M. Alex BIRON (*Commune de Case-Pilote*)

Attends, je voulais que l'on soit bien d'accord. Je précise bien que ce n'est pas une critique que j'énonce.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Bien sûr.

M. Alex BIRON (*Commune de Case-Pilote*)

C'est à titre d'information pour que l'on sache et le moment venu qu'on puisse argumenter s'il y a lieu.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il n'y a pas de problème. Ce n'est pas une critique mais c'est un vrai débat d'orientations budgétaires et je suis très fier de ces questions pertinentes et pourquoi pas parfois impertinentes. C'est le siège de la démocratie locale le débat d'orientations budgétaires et c'est cela les règles du jeu, Directeur.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

La question est pertinente. Je veux dire qu'elle est même fondamentale. Il faut savoir que cette question avait été débattu et est toujours débattue dans les Parcs. La philosophie des Parcs, on va dire, que *[Inaudible]* Il y a beaucoup de chargés de mission dans les Parcs. *[Inaudible]* Effectivement, les Parcs, à l'époque où je m'intéressais à la configuration du budget des Parcs, il y avait des charges de personnel qui étaient quand même relativement importantes. Je parle des Parcs d'une façon générale. Se rajoutent ici les spécificités de collectivités d'Outre-mer. On connaît. On ne va pas refaire le débat. Il y a quand même pas mal de charges de personnel qui sont supportées par les collectivités.

Mais ce qu'il faut retenir de notre Budget c'est qu'on était sous-doté en matière de chefs de projet, si bien que l'on s'est retrouvé sur le programme d'investissement à faire, par exemple, 6% du montant du projet d'investissement que l'on avait prévu simplement parce qu'il faut *[Inaudible]* Il n'y avait pas suffisamment de chefs de projet capables de faire cela. D'où les recrutements qui ont eu lieu *[Inaudible]*.

Mais ce qu'il faut retenir c'est que la structuration budgétaire du Parc naturel régional de la Martinique c'est deux choses : une dotation, tu l'as expliqué, qui est figée depuis 10 ans donc depuis 2012 c'est la même dotation. Cette dotation permet de faire « vivre » le Parc, c'est-à-dire le personnel administratif, les charges de téléphone, d'essence... Effectivement, les agents qui sont sur cette dotation sont constants, bon an mal an.

Par contre, on est là pour faire des choses. Faire des choses c'est le programme d'actions. On a un programme d'actions qui est quand même *[Inaudible]*. On l'a évoqué 6,9 millions d'euros à peu près. Entre 5 et 6 millions d'euros par an. Ce programme d'actions, pour le financer, on a des subventions. Il faut distinguer la dotation des subventions et dans ces subventions, c'est là où on puise les ressources pour les nouveaux recrutements. Cela veut dire que les personnes qui ont été recrutées sont recrutées sur les subventions du programme d'action. Les subventions c'est de l'ingénierie financière que l'on fait donc on va chercher des financements européens, des financements ODE, des financements OFB, des financements Fonds Vert. On fait des plans de financement et on récupère cet argent là pour faire des plans de financement et pouvoir recruter des gens. Cela veut dire que les personnes qui sont recrutées sont recrutées sur des contrats de projet. Sur les 6 millions d'euros de charges de personnel. Il y a 3 millions d'euros à peu près qui sont on va dire les personnels titulaires immuables

qui font partie de l'administration et 3 millions d'euros qui sont des charges de personnel liées au programme d'actions donc des personnes qui sont recrutées sur des projets. On fait des contrats de projets pour ces gens-là.

Si bien qu'on ne met pas en déséquilibre le Budget du Parc puisque ces personnes sont sur des programmes d'action. Une fois que le programme d'actions est terminé, soit ils poursuivent sur cette même action ou sur une autre, donc cette personne reste toujours sur le programme d'actions. Sinon, si l'action se termine, le contrat se termine. Ce qui nous pose un vrai souci en termes de gestion humaine. C'est compliqué, mais c'est le lot des Parcs. Les Parcs, c'est cela malheureusement. On ne peut pas les titulariser parce qu'on n'a pas de dotation et d'ailleurs, on est train de se battre avec la CTM justement, parce que l'audit financier qu'on a réalisé en 2021 dit la chose suivante : le fait que la dotation soit figée depuis 10 ans, fait qu'on a un manque à gagner d'à peu près 700 000 € par an pour pouvoir *[Inaudible]*.

On est en train de faire un budget en tenant compte du fait qu'on n'a pas cette dotation supplémentaire. Mais il faut quand même avancer. On avance avec les programmes d'action que l'on met en œuvre.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Très bien. Il y a des questions ? Des observations ?

Je voudrais dire deux ou trois choses concernant trois projets. Il s'agit de la requalification du site de l'Aileron, la poursuite des travaux de mise en valeur du Château Dubuc à Trinité et la valorisation du centre d'accueil de la Réserve naturelle de Génipa.

Ces trois projets, si on regarde bien, le bilan-évaluation qui avait été mené, ce sont des projets qui peuvent permettre au Parc, c'est à travers ces sites-là que le Parc peut le plus dynamiser ces sites conformément aux recommandations de l'étude d'évaluation. Mais pour *[Inaudible]* il faut lever des verrous. Je l'ai dit dans la présentation mais je le redis de manière plus significative, notamment des verrous liés au PPR sur le site de l'Aileron, son aménagement et sa valorisation qui n'est pas en concordance avec la beauté du site et les 80 000 personnes qui y passent.

Pour ce qui est du chantier Dubuc, nous avons aussi des *[Inaudible]* qui pourrait permettre de recevoir les jeunes publics et le public tout court. *[Inaudible]* pendant les grandes vacances.

Et nous avons aussi la Réserve de Genipa qu'il faut créer. Nous sollicitons tous les membres du Conseil syndical. Comme on dit chez nous, la ou ka pran fè fodè'w cryé. Ils peuvent intervenir dans leur collectivité respective pour soutenir ces démarches. Ce sont des démarches qui visent à l'autonomie financière par rapport à nos pourvoyeurs de fonds, mais en même temps, on est aussi tenu par des contraintes.

Pour la Réserve de Genipa, c'est une démarche *[Inaudible]* Collectivité Territoriale de Martinique. Si les collègues du contingent CTM peuvent nous accompagner et véhiculer à la fois auprès du PCE, du Président de l'Assemblée, et tous ceux qui sont ici peuvent le

faire pour dire : « Hâtons-nous de créer la Réserve de Genipa ». Ce serait une très bonne chose.

Je pense que je vais proposer à Président et au Directeur général de faire un courrier de soutien de toute une série de personnalités locales concernant l'Aileron et la presqu'île de la Caravelle qui sont deux sites qui reçoivent pratiquement 80 000 personnes et dans lequel on regarde 80 000 personnes passer sans vraiment en tirer un vrai profit pour la croissance de la boutique, le développement et l'emploi. Il faut vraiment les valoriser.

On a fait une petite réunion à la mairie d'Ajoupa-Bouillon pour l'Aileron. On fera la même chose pour Trinité. On fera un courrier pour demander le soutien des autorités face à ces réticences pour libérer ces espaces de leurs contraintes.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Président, si tu permets, pour *[Inaudible]* et faire le lien avec l'intervention précédente, je disais qu'il y avait un manque à gagner *[Inaudible]*. Et je disais aussi qu'il y a deux scénarii : on continue sur le même rythme qu'on est là. Dans quelques années, ce sera *[Inaudible]*.

Deuxième scénario, c'est un scénario ambitieux. C'est ce que le Plan de mandature propose. C'est qu'il faut impérativement que le Parc fasse de l'investissement sur les sites patrimoniaux. L'investissement va permettre à terme, au Parc, d'avoir l'autofinancement que l'on doit avoir. Cela veut dire que si on investit sur le Prêcheur, sur Dubuc, sur la Caravelle, sur OGS, si on fait des programmes d'investissement ambitieux, cela va créer de l'activité, de l'emploi, de la richesse. Il faut absolument que l'on parte sur ce deuxième scénario qui est d'investir sur les sites patrimoniaux. *[Inaudible]*

Le problème que l'on a, c'est que l'on a une contrainte financière pour l'instant. Mais je suis sûr qu'on va trouver les financements pour investir. Le problème est administratif et réglementaire, essentiellement. *[Inaudible]* Il y a des contraintes de sites classés ce qui fait qu'on n'avance pas *[Inaudible]* Cela veut dire qu'il faut un peu forcer *[Inaudible]* Il faut qu'on y aille. C'est notre projet. C'est le projet des élus de la Martinique. On est contraint. On ne peut pas avancer pour ces raisons-là. Ce sont des contraintes qu'il faut lever. Mais à mon avis, l'idée c'est de rester dans le programme que les élus ont *[Inaudible]*. Le contrat de mandature c'est qu'il faut absolument renforcer l'attractivité du territoire et investir sur les sites emblématiques pour générer de la richesse et de l'emploi.

Tu as évoqué l'Aileron. L'Aileron c'est 80 000 visiteurs. Si on construit un aménagement là, je pense qu'on peut facilement passer à 150 000 visiteurs et générer une vingtaine d'emplois. À la Réserve du Prêcheur, il faut faire un aquarium de dimensions intéressantes et qu'on puisse générer un peu d'activité là. Sur la Caravelle, il y a 300 000 visiteurs. Il n'est pas normal avec 300 000 visiteurs par an de ne pas générer quelques emplois.

Il y a un certain nombre de sites emblématiques sur lesquels on doit dans les années qui viennent, arriver à développer.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci pour ces informations complémentaires. Est-ce qu'il y a des interrogations, des questions ? Si on n'a pas d'interrogation et de question, on a pris un peu de retard.

➤ **On a pris acte que le Débat d'orientations budgétaires a eu lieu.**

Point suivant. On va essayer de rattraper le temps perdu. Ce n'est jamais facile. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif. C'est Monsieur DE LEPINE normalement qui présente. Monsieur DE LEPINE est là ? Il semble avoir une mauvaise connexion. On va avancer avec Monsieur VARACAVOUDIN qui présentera.

5. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN *expose à l'assemblée,*

Je vais le présenter rapidement à la place de Monsieur DE LEPINE. Bonsoir à tous. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget annexe 2023.

Le décret n°2012-1246 au 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi 2012-1510 du 29 décembre 2012 permet aux collectivités d'engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le montant des crédits à ouvrir doit également être diminué du montant du remboursement de l'emprunt.

Concernant le Budget annexe du Parc naturel régional de Martinique, le montant des crédits ouverts en 2022 était de 186 256 €. Le montant des crédits à ouvrir en 2023 sera de 46 564 €.

En conclusion, vous l'aurez compris, **il est proposé d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget annexe de l'exercice précédent soit un montant de 46 564 €.**

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

C'est une pratique technique budgétaire habituelle, récurrente pour tous les budgets.

Quels sont ceux qui sont contre ? *Zéro (0)*
Quels sont ceux qui s'abstiennent ? *Zéro (0)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Nous passons aux points des Ressources humaines. Création de postes budgétaires et Avancement des agents du Parc naturel régional. Je pense que c'est Madame SALIBER.

5. Création de postes

6. Avancement des agents du PNRM

Mme Karine SALIBER *expose à l'assemblée,*

Bonsoir collègues. Au titre de l'année 2023, six agents du PNRM sont concernés par l'inscription au tableau d'avancement de grade. Il est donc nécessaire de créer les nouveaux postes qui permettront à ces agents d'évoluer dans leur carrière et consécutivement de supprimer les postes d'origine notamment :

- 1 poste à la Direction de la Biodiversité et de la Gestion durable du territoire ;
- 2 postes à la Direction Administration générale, Finances et Ressources humaines ;
- 1 poste à la Direction de l'Animation du territoire et de l'éducation à l'environnement ;
- 5 postes à la Direction des Travaux, des équipements des sites et moyens généraux.

En emploi permanent ou non permanent, nous avons :

- Un gardien de l'environnement, garde de réserves naturelles – catégorie C - le cadre d'emploi étant agent de maîtrise ;
- Un technicien réseaux informatiques et télécommunication ;
- Un chef d'équipe d'entretien des espaces naturels - décorateur floral ;
- Un assistant du Président et gestion des instances ;
- Un gardien du site d'Émeraude
- Un agent d'accueil - boutique du Château Dubuc ;
- Un coordonnateur d'aménagements ;
- Un agent d'entretien des espaces naturels ;
- Un agent d'entretien des espaces naturels au Château Dubuc.

En conclusion, il est demandé aux membres du Comité syndical de bien vouloir :

- **Créer les postes budgétaires figurant dans le tableau ci-dessus ;**
- **Inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 au Budget en vigueur et suivants ;**
- **Supprimer les anciens postes du tableau des effectifs.**

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Mes chers collègues, vous avez bien compris que nous créons des postes budgétaires pour les agents qui ont eu leur promotion. On crée les nouveaux postes budgétaires et ensuite on supprime où ils étaient, pour que le tableau soit conforme au personnel de la collectivité.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Merci Madame SALIBER. Nous passons à l'adoption de plans de financement. Direction de la Biodiversité : Travaux sur la Pointe Caracoli, Atlas de la biodiversité communale, Étude sur les chauves-souris. Monsieur PALIN ? Collègue PALIN, tu m'entends ?

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Oui, je suis là.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Je te propose de prendre la parole pour les travaux sur la Pointe Caracoli, pas loin de chez toi, l'Atlas de la biodiversité communale et des études sur les chauves-souris.

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

J'ai un souci. C'est la question n°7 ?

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Oui, c'est la 7. Mais si tu as un souci...

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Oui, j'ai un souci parce que ce que j'ai retenu pour la 7 c'était le parcours nature-culture à Émeraude. C'est cela ?

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Il n'y a pas de problème. Cela viendra après, collègue PALIN. Comme nous avons notre Directeur Général des Services...

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Je peux...

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Tu veux le faire ?

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Oui, je peux.

M. le Président de séance Robert DULYBOIS

Je t'en prie, vas-y.

7. Adoption de plans de financement

• Travaux sur la Pointe Caracoli

M. Christian PALIN *expose à l'assemblée,*

Bonsoir tout le monde. Comme tout le monde le sait, le Parc est gestionnaire de la Réserve naturelle nationale de la Presqu'île de la Caravelle. Dans ce cadre, nous avons à mener à bien l'entretien des sentiers. C'est un entretien qui est nécessaire, je dirais même très nécessaire pour assurer la sécurité des usagers mais aussi protéger la biodiversité et valoriser ce patrimoine naturel qui est remarquable.

Il y a un sentier qui va de la Pointe Caracoli vers la Baie du Trésor qui est très fortement dégradé. Il y a des risques d'accidents. Il y a aussi une importante fréquentation et un ruissellement des eaux qui crée des crevasses et cela nécessite la restauration de ce parcours.

Il y a des travaux qui ont été estimés à hauteur de 323 650 €. En faveur de ce projet de restauration, le Parc a été lauréat en 2018 de l'appel à projets « Biodiversité Outre-mer » de l'AFB (aujourd'hui OFB) pour une subvention de 64 730 €. Nous avons reçu un avis favorable au niveau de l'appel à projets émanant du FEDER et aussi de la CTM. Pour la CTM c'est à hauteur de 152 116 €.

Ces travaux n'ayant toutefois pas pu être réalisés à cause de la crise sanitaire mais aussi de l'amplification des phénomènes d'érosion et des problématiques de délais de réalisation et du surcoût révélé par une consultation réalisée l'an dernier, le plan de financement a été réévalué et nous vous présentons ce nouveau plan de financement avec les différents financeurs :

- OFB : nous avons sollicité 33 081 € et nous avons obtenu 19 419 €
- La Fondation du Patrimoine : on attendait 60 000 €
- FEDER : 287 500 €
- La CTM : 50 000 €

Il est proposé au Comité syndical l'approbation du nouveau plan de financement pour les travaux de restauration du sentier pédestre allant de la Pointe Caracoli à la Baie du Trésor de la Réserve naturelle nationale de la Presqu'île de la Caravelle.

Montant sollicité : 450 000 €. S'il y a des questions, je pense que tout un chacun pourra apporter les réponses nécessaires pour une meilleure compréhension du dossier.

Voilà chers collègues.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci collègue PALIN. La Pointe Caracoli, franchement, ce sont des travaux qui seront compliqués à mener. C'est loin certes mais c'est magnifique. J'encourage les conseillers syndicaux d'être des ambassadeurs du Parc en fréquentant ce site magnifique.

Est-ce qu'il y a des questions sur le réaménagement de la Pointe Caracoli ? Des travaux compliqués. Directeur, on espère qu'on aura un prestataire cette fois-ci.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Il y en a un qui s'est positionné mais qui était plus cher que l'estimation que nous avons faite. On a été obligé de surseoir à l'offre et relancer le marché. Mais oui, il y a un prestataire que tout le monde connaît.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien.

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Monsieur le Directeur, on ne t'entend pas bien.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Je disais qu'on a lancé l'appel d'offres sur plusieurs lots notamment ce lot-là, l'an dernier. On a eu effectivement une offre mais l'offre était largement au-dessus de nos estimations. C'est pour cela que nous sommes obligés de déclarer sans suite cette offre-là et de relancer en essayant de trouver des financements supplémentaires.

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

D'accord.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Nous passons au vote s'il n'y a pas de question sur le réaménagement de la Pointe Caracoli. Cet endroit qui est tout simplement magnifique.

Quels sont ceux qui sont contre ? *Zéro (0)*

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? *Zéro (0)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

On passe au deuxième point : la validation du plan de financement pour le projet de réalisation de l'Atlas de la biodiversité communale du nord de la Martinique. Collègue PALIN, tu m'entends ?

• **Atlas de la biodiversité communale**

M. Christian PALIN *expose à l'assemblée,*

Concernant la validation du plan de financement pour le projet de réalisation de l'Atlas biodiversité communale du nord de la Martinique, il y a eu un appel à projets lancé

par l'OFB. Le Parc a été lauréat pour un projet intitulé « Réalisation de cet Atlas pour le nord de la Martinique ».

Les actions prévues ont débuté depuis novembre 2022 avec l'embauche du chargé de mission qui est responsable de ce projet. Il y a eu un premier COPIL de lancement le mardi 07 février 2023. Les principaux acteurs et partenaires ont été bien représentés et ont souligné leur volonté d'implication dans cette démarche.

Rapidement la présentation dudit projet en partenariat avec CAP Nord, l'ONF, l'IRD et les municipalités. Le projet du Parc vise à l'élaboration de cet Atlas sur la biodiversité sur dix communes du nord de la Martinique. Cela s'inscrit dans le périmètre du bien que la Martinique souhaite inscrire au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Les communes cibles sont Saint-Pierre, Prêcheur, Grand-Rivière, Macouba, Basse-Pointe, Lorrain, Ajoupa-Bouillon, Morne-Rouge, Morne-Vert et Fond-Saint-Denis.

L'objectif est de mener le projet sur une période de trois ans (2022 à 2025), ce qui va permettre l'amélioration des connaissances, la sensibilisation de l'ensemble des acteurs locaux à la biodiversité et l'intégration des enjeux dans les actions et stratégies du territoire.

Ce projet prévoit aussi la mobilisation d'un chef de projet pour une durée de 30 mois afin d'animer la gouvernance - c'est un élément fort si on veut réussir ce projet - les ateliers participatifs et rédiger leur synthèse. À la suite de la phase de traitement des données existantes sur de nombreux taxons faunistiques et floristiques en milieu terrestre et marin puisqu'il faut tout prendre en compte au niveau de la biodiversité, qui est en cours de consultation et se déroulera pendant le premier semestre 2023, il s'agira de faire réaliser des inventaires par des prestataires scientifiques sur des taxons clés en suivant des protocoles qui sont standardisés. Pour favoriser l'implication des acteurs locaux et de la population - c'est un élément important - le projet vise à organiser des ateliers et les inciter à transmettre des informations et des données.

L'identification des activités socio-économiques et de leurs impacts sur la biodiversité sera donc réalisée par l'IRD. Enfin, plusieurs actions seront menées pour restituer les résultats : publication sur internet, exposition itinérante, spots TV et radio mais aussi une plénière pour les élus et ateliers de formation pour les techniciens.

Il y a un plan de financement qui vous est soumis.

En dépenses, nous avons :

- Les charges de personnel pour un montant de 200 999,74 €
 - Les prestations extérieures : 240 334,38 €.
 - Les autres prestations : 4 120,00 €
- soit un total de 445 454,12 €.

En matière de recettes, concernant les produits nous avons :

- L'OFB : 190 000 €
- CTM (programme d'actions) : 71 663,32 €

- Office de l'eau : 50 600 €
 - CAP Nord : 30 000 €
 - IRD (temps du personnel qui est valorisé) : 46 200 €
 - ONF : 11 990,80 €
 - État (volontariat à l'aide technique) : 15 000 €
 - Autofinancement Parc : 30 000 €
- soit un budget global en recettes de 445 454,12 €.

Il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur ce plan de financement pour le programme Atlas biodiversité communal.

Voilà Mesdames et Messieurs, chers collègues, la présentation de ce dossier.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci collègue PALIN pour la présentation du programme sur l'Atlas de la biodiversité en Martinique. On a déjà reçu nos dix communes ici. Nous avons lancé la procédure. Les maires sont informés. C'est dans le cadre de bien connaître son territoire, le périmètre de l'UNESCO [*inaudible*] sur ce projet en maîtrise d'ouvrage pour la Collectivité Territoriale de Martinique.

Est-ce que vous avez des questions, collègues, sur ce projet ?
Monsieur VARACAVOUDIN.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN (*Commune du Macouba*)

J'ai eu le plaisir de présider ce Comité de pilotage et quand j'ai communiqué avec [*inaudible*] parce que c'est un véritable projet comme le disait [*inaudible*]. Je pense que c'est un axe de développement touristique de chaque commune et du nord en particulier. J'appelle l'ensemble des communes à nous rejoindre sur ce projet qui nous semble essentiel pour le nord de la Martinique.

Monsieur Emile GABRIEL (*commune du Marin*)

Je voudrais juste faire remarquer que *cela concerne la* biodiversité du nord. Est-ce qu'il y a, dans le temps, une extension possible du projet sur *le sud* même si ces périmètres ne sont pas inclus dans le bien qui sera réservé à l'UNESCO ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

L'idéale eut été qu'il y ait un Atlas de la biodiversité pour chaque commune.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Un petit peu, si je peux me permettre, comme on a fait l'Atlas des paysages. Chaque commune devait définir ses unités paysagères communales en faisant l'Atlas communal des paysages.

Après, tu as vu que pour dix communes, on est à 400 000 € à peu près et moi, je pense que cela va peut-être glisser un peu parce que c'est du boulot et on va se rendre compte de comment ces territoires sont riches. On le fait dans le continuum d'éducation

et ces communes-là ont de la chance. On enregistre cette demande, Directeur. Il faut l'enregistrer parce qu'elle me paraît de bon sens.

C'est pour cela que c'est dommage qu'il nous ait manqué quatre communes lors de la réunion de lancement. Il faudrait les relancer pour les mettre au même pas. C'est important, quand on a l'avantage qu'une collectivité supra-communale réalise un projet d'une si éminente affaire locale, il faut vraiment saisir cela et il faudrait leur écrire, Directeur, pour les booster.

Monsieur Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*)

Président, je voudrais juste rappeler que si nous sommes UNESCO c'est 40 000 visiteurs de plus qui viennent, qui ont un portefeuille donc des consommateurs potentiels. Je pense qu'il y a une logique de présentation de nos biodiversités du nord vers le sud et que le sud peut bénéficier à son tour – pas que le sud, le centre également – de cette présence, de cette manne. Je pense que ce serait une bonne chose et que cela participerait à une logique, je dirais, [*inaudible*] beaucoup plus cohérente du territoire. L'Atlas dans ce cadre-là me paraît drôlement intéressant. Il faut qu'il y ait une forme de navigation de ce public du nord vers le sud.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

De toutes les façons, il y en aura puisque [*inaudible*].

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On passe aux voix s'il n'y a plus de question. C'est un projet qui, à mon avis, est l'un des projets, pas forcément immense mais un projet extrêmement intéressant.

Monsieur Jean-Luc GUIZONNE (*commune de Grand-Rivière*)

Si on est classé justement à l'UNESCO, je rejoins le Président. Il faut vraiment solliciter les communes avoisinantes. Je pense à Basse-Pointe, je pense à Ajoupa. Il faut vraiment les solliciter pour qu'ils adhèrent effectivement. Il y a une réunion prévue le 07 mars avec le maire, avec l'ensemble des personnels pour vraiment préparer ensemble cette dynamique.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je trouve vraiment cela très bien lorsqu'il y a un projet Parc sur le territoire que le délégué Parc de la commune soit, comme toi et remonte auprès du Directeur pour créer de la cohésion, une synergie entre l'action du Parc. D'autant plus que c'est se préparer à recevoir, j'ai envie de dire, le classement. Le Directeur disait qu'on n'a pas d'hébergement mais moi, je ne désespère pas qu'on puisse recréer l'équivalent de Leyritz.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Non, j'ai dit qu'il n'y a pas beaucoup.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Oui, il n'y a pas beaucoup. Mais je ne désespère pas qu'on recrée quelque chose qui permette de fixer le touriste deux ou trois jours sur le territoire du nord. Ce n'est pas que naviguer, papillonner et rapidement on regagne le sud mais... Oui ?

[Intervention hors micro - inaudible]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il n'y a pas de grands ensembles comme dans le sud, il y a surtout des petites structures. Mais c'est vrai que quelqu'un qui viendra voir le bien UNESCO, la Martinique est petite. Mais c'est quand même intéressant que la Martinique s'intéresse à cela. On va passer aux voix, collègues, s'il n'y a pas de question.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

C'est à l'unanimité pour le vote de la réalisation des dix Atlas de biodiversité des communes du nord en lien avec le bien UNESCO. On épuise le collègue PALIN jusqu'au bout. Il lui reste quelque chose à faire encore ? Tu as fait Caracoli, Biodiversité et maintenant on passe aux chauves-souris, collègue PALIN.

Collègue PALIN ? Il n'est pas là.

Si, son micro est ouvert.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Vas-y.

• **Étude sur les chauves-souris « Chimagua »**

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN *expose à l'assemblée,*

Je fais la lecture. L'adoption du plan de financement du programme de surveillance des chauves-souris « chimagua » de Martinique et de Guadeloupe.

Suite au lancement, par l'Office français de la biodiversité, de l'appel à manifestation d'intérêt relatif à la surveillance de la biodiversité terrestre en Outre-mer, le Parc naturel régional de la Martinique a été lauréat pour un programme de « surveillance des chiroptères de Martinique et Guadeloupe ».

Il convient de noter que les chauves-souris sont les seuls mammifères terrestres indigènes sur les Antilles françaises. On en dénombre 11 espèces en Martinique et 14 en Guadeloupe.

Aussi ce projet a pour objectif de renforcer et structurer la surveillance des chauves-souris de Martinique et de Guadeloupe de manière pérenne dans le but de consolider la prise en compte de ces espèces dans les plans de gestion et les politiques publiques.

Ainsi ce projet inter-îles propose cinq actions principales qui permettront d'acquérir des connaissances sur la biologie, l'écologie, les effectifs et les tendances des populations :

- 1) État des lieux des connaissances
- 2) Surveillance des gîtes
- 3) Surveillance acoustique
- 4) Surveillance via la capture
- 5) Alimentation et harmonisation des bases de données.

Ce programme entre dans la continuité des actions de suivi et de sensibilisation menées par le Parc naturel depuis 2016 sur ces espèces.

Ainsi, les actions du programme CHIMAGUA menées en consortium avec la DEAL Martinique et le Parc naturel de Guadeloupe et le Cabinet d'expertise Ardops Environnement seront réalisées en 2023 et 2025. Le coût total du projet s'élève à 248 661 € TTC.

Le partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB), principal financeur du projet à hauteur de 70%, a été formalisé par la signature d'un contrat de recherche au développement en décembre 2022.

Un plan de financement pluriannuel 2023-2025 est le suivant :

Dépenses sur une période de 3 ans :

- Personnel : 144 712,50 €
- Prestations externes : 89 000 €
- Équipements : 8 297,50 €
- Frais de fonctionnement : 6 651 €

Soit un total de 248 661 € sur trois ans.

S'agissant des recettes de programme :

- Office français de la biodiversité : 176 353,66 €
- DEAL Martinique : 15 000 €
- DEAL Guadeloupe : 15 000 €
- Apports propres des partenaires : 22 712,50 €
- CTM (programme d'action) : 19 594,84 €

Soit un total pour les recettes de ce programme sur trois ans de 248 661 €.

Est donc soumis à l'approbation du Comité syndical :

- **La validation du plan de financement du programme « Surveillance des chiroptères (ou chauves-souris) de Martinique et de Guadeloupe**

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci Monsieur VARACAVOUDIN. Est-ce qu'il y a des observations ou des questions sur la protection des chiroptères ou des chauves-souris de Guadeloupe et Martinique ?

Monsieur Georges GLONDU (*Commune de Rivière Pilote*)

Juste une question. Comme c'est Guadeloupe et Martinique, c'est le Parc naturel régional de Martinique qui fait pour les deux ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Non, c'est un partenariat. On a un partenariat qui permet d'avoir des connaissances sur les deux territoires, mais cela ne veut pas dire que l'on ira là-bas pour capturer des chiroptères. Il y a des associations.

[Interventions hors micro - inaudible]

C'est national ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

National.

Et nous, nous sommes « régional ».

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Oui. Ce sont deux choses, on va dire, bien différentes.

[Intervention hors micro - inaudible]

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Oui, le Parc national c'est à l'initiative de l'État, le Parc naturel régional c'est à l'initiative des élus.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Mais pour la mutualisation des connaissances de nos territoires et j'ai envie de dire, c'est surtout pour l'action, sauf si je me trompe, intégré sur les territoires de l'OFB.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

C'est l'OFB qui finance.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Oui, c'est cela.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

C'est leur mission en quelque part.

[Intervention hors micro - inaudible]

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Je ne suis pas sûr. Je pense que l'on a des ambitions de renforcement d'attractivité du territoire, notamment *[inaudible]* qu'eux ne feront pas forcément. Par exemple, nous,

on a un territoire mais on n'a pas de foncier ou très peu. En tout cas, on n'a pas de foncier. Tandis que sur un Parc national, les terrains appartiennent à l'État (forêts domaniales, etc.)

Ils n'ont pas de Conseil syndical comme nous ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Non. Mais la philosophie des Parcs naturels a beaucoup évolué ces temps derniers. Les Parcs nationaux se rapprochent de plus en plus de la philosophie des Parcs naturels régionaux avec l'intégration des communes, des élus locaux dans leur conseil d'administration.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

En tout cas ce que je souhaitais dire sur ce projet, c'est que c'est un beau projet, mais surtout [*inaudible*] de sollicitation des subventions et de faire porter une ambition que l'on avait déjà mais qui est d'un intérêt collectif dans une structure qui a des moyens financiers. Cela permet au Parc de montrer son savoir-faire et de mener à bien, dans l'intérêt de la biodiversité, une opération financée essentiellement par une autre structure et je pense qu'au niveau des collectivités, des mairies, de plus en plus, nous travaillons sur les appels à projets. Je sais qu'il y a des appels à projets qui sont lancés en matière de ressources humaines, etc. Il faut de plus en plus aller titiller [*inaudible*]. Il y a de la ressource en interne.

Collègue SAINT-CYR.

Monsieur Christophe SAINT-CYR (*Commune de Sainte-Anne*)

Président, [*inaudible*] Nous avons un réel problème au niveau des chauves-souris. [*inaudible*] Des bâtiments envahis par les chauves-souris et il est impossible de les déloger. Pourquoi ? Parce qu'il y a l'histoire de biodiversité, de ceci, de cela.

Est-ce qu'au niveau du Parc naturel, il y aura ce service parce qu'en réalité, cela pollue quand même la vie des citoyens ?

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

J'ai envie de te dire deux choses.

Monsieur Christophe SAINT-CYR (*Commune de Sainte-Anne*)

Je ne sais pas, à ce prix-là, il faut au moins que...

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je vais te dire deux choses, Christophe. Si les chauves-souris viennent dans nos faux-plafonds, c'est essentiellement parce que nous avons par l'artificialisation, de plus en plus envahi leur habitat.

Après il y a des techniques avec des grilles sur des gouttières que les bailleurs connaissent très bien pour créer une certaine forme de cohabitation avec la biodiversité.

Il est possible de poser ces grilles sous les gouttières [*inaudible*] On arrive à collaborer avec la biodiversité mais le suivi c'est pour mieux les connaître.

Monsieur le Directeur voudrait ajouter quelque chose.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

On a un service quand des personnes ont des difficultés avec des chauves-souris, on intervient. Mais on intervient en disant quoi ? En disant que ce sont des espèces protégées. On va dans le sens de la protection au Parc naturel et pas dans le sens de la destruction d'une espèce protégée. Au contraire, on respecte les espèces protégées.

Maintenant, on essaie de mettre en place des techniques, on va dire de déviation des gîtes. On donne des préconisations pour qu'on arrive à cohabiter. C'est vrai qu'on subit mais pour nous il est hors de question de...

Monsieur Émile GABRIEL (*Commune de Sainte-Anne*)

Président, j'ai une question. Je prends ce qui se passe en Australie. Le kangourou c'est l'emblème de ce pays. Mais il se trouve que maintenant, ils les abattent. La question que je me pose : est-ce que nous avons une étude prospective suffisante qui nous permettrait de savoir à quel moment nous serons en surpopulation de chauves-souris en Martinique ? Quand bien même protégé, est-ce qu'il n'y a pas lieu de mener cette étude ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

C'est exactement cela parce que l'on connaît quelques gîtes qui sont emblématiques (Rivière-Pilote, Beauséjour...). On connaît partout des sites. Il s'agit de les connaître et de surveiller pour voir comment effectivement évolue la population. À terme, il y en aura...

[*Brouhaha*]

Monsieur Émile GABRIEL (*Commune de Sainte-Anne*)

Parce que leur manière de coloniser ne me semble pas correspondre à une reconquête de lieux naturels. J'ai davantage l'impression que quand ils ont dans un milieu, toutes les conditions à leur existence, notamment des combles, ils y logent. Ils ont un comportement conquérant et parasite. Cela aussi il faut en tenir compte. Dans ce que nous allons faire prochainement, oui protéger mais qu'est-ce que l'on peut faire pour cantonner quand même la quantité ?

Monsieur

On retrouve le même problème avec l'iguana-iguana et compagnie.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Non, l'iguana-iguana c'est une espèce introduite. Les chauves-souris...

[*Brouhaha*]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

J'ai envie de dire que les questions que vous vous posez-là sont au cœur de la connaissance. C'est quand nous allons mieux les connaître à travers cette étude, que l'on pourra avoir les considérations qu'évoque Émile GABRIEL d'un intérêt. Cela me paraît tellement évident.

Tout ce que nous dit Émile GABRIEL, voire Christophe (*SAINT-CYR*), on peut même encourager les services à le mettre dans le cahier des charges pour essayer de voir comment on peut cohabiter le mieux possible, sachant que c'est l'artificialisation des lieux qui crée cela. S'il ne trouve pas les conditions qu'il avait avant dans la nature, il va là où il les trouve y compris dans les zones habitées.

[Intervention hors micro - inaudible]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

L'étude mettra en évidence leur volonté ou pas de coloniser les lieux habités

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On passe au vote, collègues sur la présentation des chauves-souris de Martinique et de Guadeloupe.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

À l'unanimité pour cette étude de connaissances des chauves-souris « Chimagua ». Collègues, vous nous entendez en visio ?

Mme Nadia LIMIER (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Je vous entends mais par moment, c'est un peu faible.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci Madame LIMIER. On poursuit.

On va essayer d'aller jusqu'au bout en ayant le soin de voir comment faire pour que la prochaine fois nous ayons de meilleures conditions techniques.

Après les chauves-souris, je pense que c'est au tour de Gérard MONSTIN de nous présenter la convention tripartite Amis du Parc /PNRM/ CTM dans le cadre de la biennale.

9. Convention tripartite Amis du Parc/ PNRM/ CTM dans le cadre de la biennale internationale d'art contemporain 2023

M. Gérard MONSTIN *expose à l'assemblée,*

Rapidement, c'est très simple. La convention que l'on nous demande d'acter c'est une convention tripartite entre la CTM, le Parc naturel régional et les Amis du Parc. Vous le savez très bien que l'association Les Amis du Parc est une association qui met en place certaines actions du Parc.

Aujourd'hui cette convention qu'on nous demande est ciblée particulièrement pour la biennale d'art contemporain. C'est une convention d'un montant de 80 000 € supportée à 100% par la CTM. Ce sont des sommes qui seront versées en deux parties. C'est simplement vous demander d'acter cette convention que vous avez reçu en deuxième partie de votre convocation.

Il y a le Parc naturel régional de Martinique, si on reprend un peu le préambule, qui suit cette dynamique de renouvellement des projets scientifiques, artistiques et culturels des domaines, musées et sites respectifs. Ce sont les Amis du Parc qui mettent en place cette dynamique là avec le Parc naturel bien entendu. Et comme il y a ce partage d'objectif, il y a cette convention tripartite qui se met en place.

Si on prend le détail de la convention, la CTM s'engage à apporter une contribution financière au Parc naturel pour la réalisation des missions d'expertise permettant cette expérimentation à hauteur de 80 000 €.

C'est divisé en :

- Honoraires : 50 000 € ;
- Frais de mission : 20 000 € ;
- Frais divers : 10 000 €

Il y aura quatre missions entre la Caraïbe, la Martinique, l'Amérique et l'Afrique.

En conclusion, il est proposé au Comité syndical l'approbation de la signature de la convention tripartite PNRM / CTM et Association des Amis du Parc naturel régional de Martinique.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il s'agit de s'appuyer sur le Parc et singulièrement l'association Les Amis du Parc pour faciliter la réalisation des activités et le règlement des prestations artistiques.

[Intervention hors micro - inaudible]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Cela permettra de donner de la visibilité à notre site de l'Émeraude *[inaudible]*

M. Gérard MONSTIN *(Commune du Carbet)*

Ce que l'on avait dit tout à l'heure, ce que Monsieur PALIN a présenté.

M. Ronald BRITHMER *(Directeur Général des Services)*

C'est-à-dire que la BIAC aura lieu en fin d'année, en septembre ou octobre de mémoire. Plusieurs sites ont été pressentis pour une mise en valeur. Émeraude sera l'un des sites qui sera mis en valeur, aménagé. L'idée c'est de développer à l'Émeraude un parcours nature, culture et agrémenter le jardin d'œuvres d'art contemporaines et rehausser ainsi l'attractivité du site.

M. le Président de séance Robert DULYMMBOIS

Oui, vas-y collègue.

[Intervention hors micro - inaudible]

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

Non l'idée c'est que ce soit directement les Amis du Parc qui fassent une demande de subvention.

[Intervention hors micro - inaudible]

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

Ils ont fait un Conseil d'administration samedi dernier. C'est une association qui est saine. Ils ont les moyens effectivement, même d'avancer les financements pour cette prestation-là.

Monsieur Christophe SAINT-CYR (Commune de Sainte Anne)

Pourquoi c'est marqué « modalités de paiement : la CTM s'engage à apporter une contribution pour cette opération ».

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

Non, c'est une erreur. L'idée c'est que ce soit les Amis du Parc qui portent le projet. Pourquoi ? Parce que la personne qui devra faire la mission, c'est-à-dire...

[Brouhaha]

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

Le commissaire de l'exposition, c'est un Américain. Vous pensez bien qu'autant c'est facile de contractualiser avec un Européen dans le cadre de financements publics, autant c'est compliqué dès que l'on sort de l'Europe. Comme c'est un Américain, il vaut mieux que ce soit une association qui gère cela.

[Brouhaha]

Monsieur le Président de séance Robert DULYMMBOIS

Est-ce que l'on peut considérer qu'il y a là, *[inaudible]* qui vise à renforcer *[inaudible]* culturelle de la *[inaudible]* du bien qu'est l'Émeraude ? Pourquoi je dis cela ? Il y a quatre portes qui me semble assez caractérisées : le Morne-Rouge qui est la porte familiale, Ajoupa Bouillon la porte sportive, le Prêcheur la porte scientifique avec le 'DoMe. Est-ce que là l'idée c'est de créer une autre porte un peu plus culturelle ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Il y a plusieurs portes d'entrée.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Non, il parle du bien.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Il y a plusieurs portes qui font le lien avec différentes thématiques : la Montagne Pelée via l'Aïleron, plus une dimension volcanisme. Il y a Bouliki par exemple. Le Domaine d'Émeraude, pour nous, c'est une porte d'entrée. L'idée c'est qu'à Émeraude, on puisse développer une thématique autour de la biodiversité (nature) mais également agrémenter une dimension culturelle. Les œuvres d'art qui sont là sont des œuvres d'art « nature ».

Au départ, on avait eu l'idée de prendre un aménageur paysager qui donne l'évolution de l'utilisation du végétal en Martinique (période amérindienne jusqu'à la période coloniale et moderne). C'était cela l'idée.

Est-ce que l'on va garder cette thématique-là de l'évolution ? Sans doute. Mais le passage, on va dire de la période post-occupation à la période amérindienne et de la période amérindienne à la période de la colonisation, il faudra, je pense, agrémenter d'une œuvre qui va symboliser cela. C'est ainsi que je vois les choses. Après le paysager comprendra ou va peut-être traduire cela différemment ou mieux, mais l'idée c'est cela, que l'on arrive à agrémenter la partie biodiversité nature avec des éléments de culture.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Il n'y a pas d'autres questions, collègues, sur la participation quand il passera à l'Émeraude pour la biennale ? Le maître d'ouvrage sera la CTM toujours. Sous réserve de la modification de la convention et non pas directement le Parc naturel régional de Martinique.

Chaque fois que nous nous montrons utiles et efficaces pour la Collectivité territoriale nous le justifierons. Je mets aux voix.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Nous passons maintenant à la convention entre le PNRM / Direction des Affaires culturelles (DAC).

10. Convention PNRM / Direction des Affaires culturelles

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*) expose à l'assemblée,

Nous avons un partenariat avec la DAC. Il s'agit par cette convention de formaliser un peu notre partenariat. C'est une convention-cadre qui va déboucher certainement sur des conventions spécifiques. Nous y travaillons.

Nous avons rencontré le Directeur de la DAC, Monsieur POMEZ récemment. Cela participe à la déclinaison d'une convention nationale. Il existe une convention nationale entre le Ministère de la Culture et la Fédération des Parcs. Cette convention-cadre qui est déclinée, indique qu'on travaille sur pas mal de domaines par exemple, mutualiser les expertises scientifiques, inciter à des rapprochements et développer un programme d'action. Il y a toute une série d'axes sur lesquels on devrait travailler ensemble.

Il est demandé au Comité syndical de valider l'approbation de la signature de la convention PNRM/DAC proposée en annexe.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

C'est une convention-cadre ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Oui.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Pour laquelle il n'y a pas d'engagement financier particulier mais dans laquelle on va décliner les interventions de chacun.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Qui vont déboucher sur des conventions spécifiques. Il y aura une clause financière dans la convention.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

C'est le rôle du Parc. C'est le cœur de ses missions.

Il y a des questions, collègues, sur la convention-cadre avec la DAC ? Je pense que la dimension culturelle, c'est une dimension que nous gagnerons à renforcer au niveau du Parc.

[Intervention hors micro - inaudible]

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Ce sont les élus qui proposent mais on l'a fait à certains moments. Cela dépend des propositions qu'on nous fait. Si on nous fait des propositions qui rentrent dans le cadre de missions à caractère culturel, naturel.

J'essaie de me rappeler ce que l'on a pu financer. Cela dépend... *[inaudible]*

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Pour la convention-cadre, on passe au vote.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)
Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

On passe maintenant à la réhabilitation de la Purgerie de Dubuc. Est-ce que tu présentes, Directeur ou Monsieur PALIN ?

Mme Ghislaine LATOURNALD

Monsieur PALIN a un problème de connexion.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Tu prends le relais ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Oui, je prends le relais.

11. Réhabilitation de la Purgerie de Dubuc

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*) expose à l'assemblée,

Je ne vais pas parler longtemps de ce projet. J'essaie de synthétiser.

Ce projet est un projet qui date qui participe à un programme général qui est la restauration des ruines de Dubuc. On a commencé par la Maison de maîtres, il y a le cachot, le magasin en bas et il y en a d'autres notamment l'hôpital, la cuisine et il y a quelques années, on a commencé à travailler sur la purgerie. Pourquoi ? Parce que la Purgerie peut être un endroit central pour le développement du site. La purgerie, c'est le dernier bâtiment en bas qui donne sur la Baie du Trésor.

Ce bâtiment, il faut essayer de le couvrir en partie pour bénéficier de l'endroit où on pourrait exposer le mobilier archéologique que l'on a trouvé sur le site [*inaudible*] par la Fondation EDF et qui est revenu en Martinique. C'est de mettre en valeur ces vestiges et avoir un endroit où on peut accueillir les visiteurs.

C'est donc d'avancer sur ce projet-là et de couvrir à l'identique. Il y aura un maître d'œuvre qui a déjà travaillé sur Dubuc essentiellement.

Le projet est estimé à 2,9 millions d'euros au total. On vous propose un plan de financement avec :

- l'Europe : 1,5 million d'euros
- la CTM : 800 000 €
- l'État : 300 000 €
- CAP Nord : 300 000 €

Je termine en disant que la bataille n'est pas gagnée.

[*Intervention hors micro - inaudible*]

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Oui, il est architecte des bâtiments de France, mais il est prestataire pour notre compte. Il y a un service ici, l'ABF qui fait partie de la DAC. C'est l'ABF qui te donne le droit ou pas de faire.

Il y a un autre obstacle qui est la DEAL parce que c'est un site classé « Loi paysage » aussi. On a ces deux contraintes.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Vous voyez comment les choses se rejoignent entre ce projet et les trois sites dont nous faisons allusion tout à l'heure (Dubuc, Émeraude, Maison de la Mangrove). On a un plan de financement qui est bouclé, Directeur, avec les acteurs locaux (CAP Nord, CTM) et l'Europe. On le valide pour montrer notre détermination de faire.

[Brouhaha]

Monsieur Christophe SAINT-CYR (*Commune de Sainte-Anne*)

L'État donne 300 000 €. L'État ce n'est pas la DEAL ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Tu sais, on est un peu taquins. C'est quand même une stratégie que l'on a sur Dubuc : créer notre mémorial autour de l'esclavage et de la vie sur les habitations. C'est une dimension culturelle forte. La DAC doit financier.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je salue Christophe (*SAINT-CYR*) ton intention. À ce moment-là de la journée, j'ai presque envie de dire que tu m'étonnes d'avoir observé cet élément un peu de perfidie de notre part. Mais tu as raison. Mais ce que je veux dire sur ce projet-là, il y a quand même maintenant, 300 000 visiteurs par an...

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Sur la Caravelle. Sur Dubuc, beaucoup moins.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Oui, mais le problème c'est de créer un phénomène d'osmose. Les gens passent pour aller sur la Caravelle. Les gens vont marcher là-bas parce que je vous dis que la Pointe Caracoli, pendant que nous sommes en santé, ceux qui peuvent y aller, je vous invite à y aller parce que j'ai rarement vu un endroit aussi énergisant. Et c'est dommage, lorsque je passe là le dimanche, je vois très peu de nos compatriotes mais beaucoup d'autres personnes. C'est magnifique et je suis très malheureux de cela. Mais c'est la vie.

Mais si sur ce site il y a 300 000 personnes, il faut absolument que l'on trouve le moyen de prendre un peu de truc. Il faut que l'on puisse générer...

[Intervention hors micro - inaudible]

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Non, il y a 300 000 sur la Réserve de la Caravelle. En revanche, à Dubuc, il y a beaucoup moins. Il y a eu jusqu'à 60 000 visiteurs. Cela a beaucoup baissé. On est en train d'essayer de rattraper cela pour démontrer que ce site est un levier de développement.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il faudrait aussi, Directeur, que l'on essaie de voir Monsieur le Maire de Trinité, comment lui aussi peut nous soutenir parce qu'on a quand même d'autres considérations [*inaudible*].

Je vous propose, s'il n'y a pas d'autres questions sur la question de Dubuc, de voter le plan de financement et de montrer la volonté politique que le Président a de porter ce projet qui a trop trainé. Ce projet est né pratiquement avec le Parc. C'est 1976.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Il y a déjà eu beaucoup de choses de faites.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Déjà la réhabilitation des ruines est une victoire. Il faut peut-être rappeler aussi, Directeur, que Dubuc était une habitation d'avant la révolution industrielle, ce qui veut dire que c'est [*inaudible*] avant les usines que nous connaissons là maintenant (Lareinty qui va disparaître, Galion, etc.) C'est un vrai bijou.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

C'est resté dans son jus. Vous n'allez pas trouver à Dubuc ce que l'on trouve sur les anciennes habitations, les espèces d'engrenages...

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Non, il n'y a pas cela.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Parce que c'est resté...

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Hippomobile.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

C'est resté dans cet état. [*inaudible*]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Vous avez des questions ? Des observations ?
On passe aux voix pour le plan de financement.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

À l'unanimité pour le plan de financement de 950 000 €...

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

2,9 millions d'euros.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

2,9 millions d'euros pour la réhabilitation des ruines de Dubuc. Pardon. Au temps pour moi. Il faut rajouter, Directeur, que de l'autre côté de l'embarcadère, il y a des ruines qui existent encore. On ne peut pas priver la population de la connaissance de son histoire. Donc à l'unanimité pour le projet de Dubuc.

Nous passons à l'OGS des Salines.

C'est le collègue SAINT-CYR qui va nous parler de Sainte-Anne.

12. Mise en œuvre de la procédure OGS des Salines

M. Christophe SAINT-CYR *expose à l'assemblée,*

Bonsoir collègues. On va aller vite, c'est une synthèse. On va vous demander de voter le budget prévisionnel de fonctionnement de 2023 pour la mise en œuvre de la procédure « Opération Grand Site ».

Pour la genèse des choses, l'Opération Grand Site débute de l'Anse Caritan jusqu'à la Baie des Anglais. En 2013, la commune de Sainte-Anne a fait une demande de classement au titre de la loi sur les Paysages de façon à pouvoir renforcer et surtout minimiser l'impact du nombre de visiteurs sur les Salines notamment à la Grande Anse des Salines.

Ceci a été accepté. Par délibération d'avril 2021 de la Collectivité Territoriale de la Martinique et le Parc naturel régional de la Martinique s'est vu confier la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Opération Grand Site.

Il faut savoir que c'est une opération qui est bien avancée puisque nous avons déjà des personnes qui s'occupent de la maîtrise d'ouvrage. C'est quand même assez long puisque cela date de 2013 et nous sommes déjà en 2023.

Il s'agira de :

- Poursuivre la définition et la validation d'un plan d'actions sur 6 ans ;
- Mettre en œuvre les actions prioritaires déjà validées par le Comité de pilotage OGS ;
- Poursuivre les actions d'animation et de sensibilisation ;
- Poursuivre la concertation avec nos parties prenantes ;

L'objectif est de :

- Préserver le site, ses paysages et sa biodiversité ;
- Restaurer et valoriser la richesse paysagère, naturelle, historique et culturelle du site ;
- Améliorer les conditions d'accueil du public ;
- Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants ;
- Faire connaître le Grand Site des Salines à la Baie des Anglais et sensibiliser à la beauté de ses paysages et sa nécessaire préservation.

Pour faire un parallèle, si nous arrivons à terme, on sera un petit peu *[inaudible]* C'est à peu près la même chose, les retombées ne seront peut-être pas équivalentes mais il y aura des retombées économiques pour la Martinique entière.

Le budget prévisionnel de fonctionnement est de 305 574,04 €.

Il se décline ainsi :

- CTM : 58 100 €
- FEADER : 166 974,04 €
- DEAL : 20 000 €
- DAC : 15 000 €
- ADEME : 42 000 €
- Parc naturel marin de la Martinique : 3 500 €

Pour un montant total de 305 574,04 €.

Il vous est demandé de voter en faveur de ce Budget prévisionnel.

Je vous remercie.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci Christophe (*SAINT-CYR*).

Vous avez des questions ?

Monsieur Georges GLONDU (*Commune de Rivière Pilote*)

J'ai une question. Dans ce projet, il n'y aura que du fonctionnement ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Non, c'est un vaste projet...

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Un vaste projet « le Grand Site ». Il y a maintenant dans le cadre de la mise en œuvre de ce *[inaudible]* avec la Collectivité Territoriale de Martinique. C'est Monsieur David ZOBDA qui copréside le COPIL avec le sous-Préfet sous la houlette de la ville de Sainte-Anne. Monsieur le Maire est très présent et très vivace. Le projet a commencé sous maîtrise d'ouvrage de la ville avec son ancien Maire, Garcin MALSA, et s'est prolongé au niveau du Département et ensuite à la CTM. La CTM nous a donné une délégation de maîtrise d'ouvrage pour mener cette opération des Grands Sites.

Vous connaissez les Grands Sites. Il y en a déjà un en Corse et un deuxième en construction qui génère de l'activité, de l'attractivité, de la connaissance, de la valorisation et aussi de la protection. C'est un sujet qui est important.

[inaudible] en lien avec d'autres équipements qui sont déjà là. Je pense notamment au Moulin qui est hors périmètre du Grand Site mais c'est de créer des synergies. On est en pourparlers avec la Mairie de Sainte-Anne sur cela parce que là encore c'est un espace naturel qui peut générer de la connaissance et des emplois et surtout de la richesse *[inaudible]*

Ce que je voulais dire, c'est que le 25 de ce mois, c'est un samedi, nous allons faire une visite. Nous avons une chargée de mission c'est Madame RENARD qui s'occupera de cela, qui travaille en symbiose avec la Mairie de Sainte-Anne. On va faire une visite avec deux commissions de la Collectivité Territoriale de Martinique. Monsieur le Maire est déjà d'accord.

[Intervention hors micro - inaudible]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je rappelle que c'est dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Collectivité Territoriale de Martinique. C'est un projet intéressant mais qui a un peu trop duré et qui est en train de prendre forme.

Il y a des questions, collègues, à ce moment de la journée ?
On va passer au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? *Zéro (0)*

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? *Zéro (0)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Nous passons au point 13. Monsieur VARACAVOUDIN, dans le point 13, il y a trois dossiers qui sont maintenus : l'agroforesterie, le désenclavement de Fond Bourlet et Madibiosource. Tu commences par quoi ?

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN *(Commune du Macouba)*

Je commence par Madibiosource.

13 – Adoption de plans de financement

- **Madibiosource**

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN *expose à l'assemblée,*

Il s'agit de trois plans de financement pour trois opérations. D'abord pour Madibiosource. Ce projet s'inscrit dans une démarche de caractérisation des ressources

naturelles locales telles que les plantes médicinales et les champignons comestibles et de mise en valeur en filières de niches.

Les projets OSAIN et MYCONOVA ont mis en évidence le potentiel de développement de ces filières. Il s'agit maintenant d'entamer une nouvelle phase de développement qui consiste à cultiver et à commercialiser des espèces d'intérêt.

L'objectif de ce projet est d'identifier deux ressources végétales (plantes médicinales aromatiques) et deux ressources fongiques d'intérêt pour un développement local et d'étudier leurs propriétés en vue de l'optimisation de leur transformation suivant un schéma d'économie circulaire.

Pour l'année 2023 en cours, le plan d'action envisagé comporte la sélection, la caractérisation (génétique, chimique, pharmacologique, biologique), les études de marché et la mise en place des filières d'approvisionnement.

Vous avez le plan de financement avec

- les recettes de fonctionnement :
 - FEDER : 262 360 €
 - CTM : 67 590 €

- les recettes d'investissement :
 - FEDER : 250 000 €
 - CTM : 62 500 €

- les dépenses :
 - en fonctionnement : 327 950 €
 - en investissement : 312 500 €

soit un total prévisionnel pour 2023 de 640 450 €.

Il est demandé aux membres du Comité syndical de valider le plan de financement pour la mise en œuvre d'une opération pour la valorisation des bioressources de Martinique.

C'est la première opération.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Collègues, est-ce que vous avez des questions sur ce premier projet ?
On va laisser au collègue VARACAVOUDIN respirer un peu. On va procéder au vote s'il n'y a pas d'observation.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **Agroforesterie**

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN *expose à l'assemblée,*

Le deuxième plan de financement concerne la valorisation de l'agroforesterie. En ce moment, on parle beaucoup de l'agroforesterie. Depuis de nombreuses années, la production agricole martiniquaise connaît une crise sans précédent. Dans ce contexte où les difficultés de production sont importantes (terre contaminée aux organochlorés, augmentation de la pression parasitaire, bouleversement climatique, etc.) les producteurs ont de plus en plus de mal à vivre de leur activité.

Durant ces dernières décennies, l'activité agricole s'est réduite. Des terres ont été abandonnées laissant place à des friches.

Dans le cadre du plan de relance de l'agriculture en Martinique, le Parc naturel a souhaité poursuivre une expérimentation visant à modéliser des systèmes de production agricole sous couvert forestier pour une agriculture souveraine et résiliente.

Il s'agit pour le Syndicat mixte du Parc naturel régional :

- D'établir un diagnostic des pratiques empiriques ;
- De sélectionner des spéculations adaptées ;
- De créer un conservatoire de productions à hautes valeurs patrimoniales ;
- De mettre en place une pépinière pour leur reproduction et leur mise en culture ;
- De mettre en place des parcelles expérimentales.

Pour ce qui concerne le plan de financement, les différents financeurs, vous les avez vus :

- FEADER à hauteur de 80% (2022 à 2025)
- CTM à hauteur de 15%

Le coût global de cette opération se chiffre, pour les 4 années, à 898 429 €.

Il est demandé de valider le plan de financement pour la mise œuvre d'un atelier chantier d'insertion pour la valorisation de l'agroforesterie en Martinique.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Président, si tu permets, ce qui est à l'écran, c'est ce qui était prévu pour 2023. Ce plan de financement on le fait sur l'ensemble du programme c'est-à-dire 2022 à 2025. C'est ce plan de financement qui doit être validé pas celui qui est à l'écran.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Ce que je n'ai pas compris. Pourquoi sur la base d'un atelier chantier d'insertion ?

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

C'est écrit [*inaudible*]

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Non, c'est une erreur.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN (*Commune du Macouba*)

Mais par contre, le plan de financement de 898 000 € *est valable pour 4 années.*

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Non, je demandais à Monsieur VARACAVOUDIN de reprendre le plan de financement qui est le bon, celui qu'il va édicter et non celui qui est affiché pour que les collègues sachent ce pourquoi ils votent.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN (*Commune du Macouba*)

C'est sur quatre années (2022 à 2025), le FEADER qui va participer à hauteur de 85%. Cela se décline ainsi :

- 2022 : 31 378,91 €
- 2023 : 409 068,80 €
- 2024 : 258 957,20 €
- 2025 : 64 260 €

Pour la CTM, qui va amener le complément de financement à hauteur de 15% :

- 2022 : 10 459,60 €
- 2023 : 67 266,40 €
- 2024 : 45 698,00 €
- 2025 : 11 340,00 €

Vous avez ensuite par année, le total :

- 2022 : 41 838,55 €
- 2023 : 476 335,20 €
- 2024 : 304 655,54 €
- 2025 : 75 600,00 €

Vous avez un montant global pour les 4 années (FEDER et CTM) pour cette opération : 898 429,33 € au lieu de ce qui est affiché sur l'écran.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Voilà collègues pour l'agroforesterie à la Martinique.

Avez-vous des questions ? Si pas de question, on va passer au vote sur l'agroforesterie.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

On passe au dernier point : le désenclavement de Fond Bourlet.

- **Désenclavement de Fond Bourlet**

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN *expose à l'assemblée,*

Le dernier c'est le désenclavement de Fond Bourlet.

Le Parc naturel a contractualisé une concession d'occupation de la forêt départementale sur le site de Fond Bourlet à Case Pilote.

Il y a un accès d'une longueur de 600 mètres qui relie la fin du chemin revêtu et l'entrée de l'exploitation. Au fil du temps, il s'est dégradé. Il y a eu un glissement de terrain qui nécessite un renforcement de talus. Les désordres qui sont observés sont liés essentiellement à l'absence d'équipements permettant de gérer les eaux pluviales. *Cet accès à un profil en travers de la voie* ne permettant pas un écoulement non dégradant des eaux de ruissellement.

Il convient donc d'intervenir comme suit :

1. le confortement de talus
2. la redéfinition du profil en travers permettant de canaliser les eaux pluviales
3. la mise en place d'une couche de roulement (matériaux enrobés hydrocarbonés,...)

Concernant le plan de financement que l'on va vous demander de valider tout à l'heure. Des recettes d'investissement : 100% par le FEADER à hauteur de 1 048 293,91€. Pour les dépenses, la même somme : 1 048 293,91 €.

Voilà Monsieur le Président.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci Monsieur VARACAVOUDIN. Il s'agit de désenclaver un site où nous avons des plants chez l'exploitant. Un site, Monsieur le Directeur, appartenant à la Collectivité Territoriale de Martinique et qui participe par des exploitations agricoles 100% FEADER à l'expérimentation Parc. La recherche de financements. C'est une très bonne chose.

[Intervention hors micro - inaudible]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Monsieur SAINT-CYR s'étonnait que ce soit 100% FEADER.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE *(Directrice Formation et Développement durable)*

Mais sur cet axe-là, c'est 100%.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il faut en profiter et surtout communiquer avec les exploitations agricoles à désenclaver. Sur cela, collègues, s'il n'y a pas de question.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)
Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Merci Monsieur VARACAVOUDIN. Nous passons ensuite à l'ACI relance de la filière Bois, ACI Valorisation du Fort Tartenson et ACI Mise en place d'un corridor écologique. Monsieur GABRIEL Émile.

14 – Adoption de plans de financement

- **ACI Relance de la filière Bois**

M. Émile GABRIEL expose à l'assemblée,
Nous sommes dans le volet Insertion.

Trois actions sont présentées au DOB 2023 :

- ACI « LA FABRIK » : Relance de la filière Bois
- ACI Valorisation du Fort Tartenson
- ACI LINEA : mise en place d'un corridor écologique

L'ACI « LA FABRIK » c'est un outil d'expérimentation au profit d'un artisanat touristique.

L'exposé des motifs : l'ACI « LA FABRIK », outil d'expérimentation au profit d'un artisanat touristique, vise à valoriser la filière bois notamment la valorisation des écarts restant actuellement en forêt. Il s'agira en partenariat avec diverses institutions à savoir Femabois, le Campus Caribéen des Arts, l'ONF, le CFPPA, de sublimer des connaissances, des pratiques, des techniques et des savoirs-faire, de les revaloriser ou de les réinventer entre traditions et modernité. Leur écoulement sur au moins 15 sites marchands du territoire, sites et points de ventes du PNRM compris, devrait garantir une bonne visibilité des produits.

Actions opérationnelles :

- Monter et faire vivre un centre d'usinage afin de réaliser des objets à vocation touristique ;
- Développer des relations partenariales avec le Campus Caribéen des Arts afin d'impliquer les jeunes designers martiniquais dans la réflexion en faveur du développement de produits modernes et facilement exportables ;
- Actions de formation avec un OF : formation aux métiers du bois de type CAP en associant la Fédération des métiers du bois et la Chambre des métiers ;
- Action de formation sur temps de production : formation-sensibilisation : connaissance des milieux forestiers et des écosystèmes martiniquais, technique de production des plants forestiers et de plantation, initiation à la sylviculture, découvertes de métiers du bois à savoir l'ébénisterie, la charpente, la menuiserie ;
- Accompagnement à la création d'une activité entrepreneuriale.

Pour ce qui est du fonctionnement, le montant total est de 569 321,19 €. Pour ce qui est de l'investissement, le montant est de 502 662 €. Ce qui fait un total de 1 075 943,19 €.

En conclusion, il est demandé aux membres du Comité syndical de valider le plan de financement pour la mise en œuvre d'un atelier chantier d'insertion pour la revalorisation de la filière Bois.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Questions ? Observations ?

On passe au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

- **ACI Valorisation du Fort Tartenson**

M. Émile GABRIEL expose à l'assemblée,

Deuxième ACI, l'ACI Aménagement et Valorisation du Fort Tartenson et de ses abords. Le PNRM a engagé une action sur la valorisation des paysages « quotidiens », espaces de vie de nombreux Martiniquais qui devraient également lui profiter.

En effet, un travail de remise en valeur des abords du Fort devrait permettre de sublimer un espace historiquement riche depuis la fin du 19^{ème} siècle. Cet ACI sera l'occasion de mettre en œuvre des actions opérationnelles à savoir :

- Aménagement paysager ;
- Action de formation avec un OF : formation aux métiers ouvriers paysagistes, certificat d'aptitude professionnelle agricole jardinier paysagiste sur 9 mois ;
- Action de formation sur temps de production : formation-sensibilisation : connaissance des végétaux, amendement fertilisation, taille et soin des plantes ;
- Accompagnement à la création de sa propre activité entrepreneuriale ;
- Groupes d'échanges.

Le total en fonctionnement donne 399 949 €. En investissement : 60 300 € ce qui donne un total de 460 249 €.

Il est demandé aux membres du Comité syndical de valider le plan de financement pour la mise en œuvre d'un atelier chantier d'insertion pour la valorisation du Fort Tartenson et de ses abords.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

C'est tout près de chez nous. Il n'y a aucune difficulté.

Questions, chers collègues ? On passe au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)
Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

• **ACI Mise en place d'un corridor écologique**

M. Émile GABRIEL *expose à l'assemblée,*

Le dernier ACI « LINÉA » pour la valorisation de couvertures arborées et d'un corridor écologique. L'ACI « LINÉA » s'inscrit dans la continuité du travail engagé lors de la mise en œuvre du projet LIFE BIODIV'OM sur la protection du Moqueur gorge blanche.

Ce projet consistera à offrir un cadre professionnel, pédagogique et formatif adéquat à 12 participants du territoire Nord Atlantique de la Martinique afin qu'ils intègrent une dynamique déjà entamée en faveur de la connaissance et de la protection d'une espèce de l'avifaune en danger critique sur notre territoire : le Moqueur gorge blanche.

Actions opérationnelles :

- Réalisation des plantations constitutives des haies vives pour la mise en place du corridor écologique ;
- Capture et élimination des prédateurs selon des protocoles validés par les autorités compétentes en la matière ;
- Action de formation avec l'ONF (formation au métier Ouvrier paysagiste, certificat d'aptitude professionnelle agricole jardinier paysagiste) ;
- Action de formation sur temps de production (formation-sensibilisation : connaissance de l'avifaune locale et spécifiquement du Moqueur gorge blanche ;
- Accompagnement à la création de sa propre activité entrepreneuriale.

En fonctionnement, le montant total est de 695 377 € et en investissement de 237 500 € ce qui donne un montant global de 932 877 €.

Il est demandé aux membres du Comité syndical de valider le plan de financement pour la mise en œuvre d'un atelier-chantier d'insertion pour la création d'un corridor écologique.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Merci. Directeur, j'ai une question. Il s'agit de quelle commune ?

M. Ronald BRITHMER *(Directeur Général des Services)*

Trinité. La Caravelle.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

C'est un très beau projet.

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Les trois projets sont bien, mais cet ACI me plait énormément. Je trouve qu'il est très bien pour la valorisation arborée et pour le corridor. Je voulais le dire. Observations ?

On vote.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il reste deux questions.

[Interventions hors micro - inaudible]

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

C'était Monsieur MICHALON.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Pour la révision des tarifs, Monsieur MICHALON.

15 – Révision des tarifs

M. Max MICHALON expose à l'assemblée,

Merci Président. Bonsoir à tous. À travers l'exposé de ce point, il s'agit de la refonte et l'harmonisation des tarifs des activités d'animations, de visites, de droits d'entrée des sites du Parc.

La dernière délibération relative à la validation des tarifs animations, visites et droits d'entrée sur les sites du Parc remonte à la réunion du Comité syndical du 27 novembre 2013, c'est-à-dire qu'il y a une dizaine d'années de cela.

Il s'agit de la délibération 13-48 du 27 novembre 2013 validée par le Contrôle de Légalité en date du 04 février 2014.

Afin de tenir compte de l'évolution des activités du Parc ainsi que de l'augmentation des coûts de fonctionnement de l'institution, une évolution de tarifs actuellement en vigueur ainsi que de nouveaux tarifs sont proposés.

Le tarif de groupe est applicable à partir de 15 personnes et la gratuité pour les enfants de moins de 3 ans accompagnés.

Outre, la Maison de la mangrove, cela concerne les sites du Château Dubuc, la Réserve naturelle de la Caravelle, le Domaine d'Émeraude, les activités et les manifestations du Parc, les itinérances, la visite guidée de Saint-Pierre, Classe Parc sur le territoire, prestations avec ânes et mulets, inventaire espèces végétales.

Sur la présentation qui est faite, vous verrez en rouge, les propositions tarifaires qui ont été faites sur le programme annuel d'activité pour l'année 2023, sur les différents sites du Parc.

Il est demandé aux membres du Comité syndical de bien vouloir se prononcer sur la proposition des nouveaux tarifs proposés.

Voilà Président.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci collègue. Sur cette présentation, juste dire que nous nous situons, malgré cette augmentation encore en-deçà des sites concurrents. Nous sommes dans une bonne moyenne. Cela permet d'assainir un peu notre situation.

Je vous propose de voter si vous n'avez pas de question, sur ces augmentations qui ne sont pas excessives.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)
Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

À l'unanimité pour l'augmentation des tarifs des entrées de site et des conditions d'occupation aussi dedans. Vous avez le détail. C'est bien détaillé. Le rapport est très bien fait. Merci collègue MICHALON.

M. Max MICHALON (*Commune du Marigot*)
Merci Président.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Directeur, il nous reste quoi ? Il reste la convention cadre Parc naturel régional / Carbet des Sciences.

16– Convention cadre PNRM / Carbet des Sciences

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS *expose à l'assemblée,*

Dans les missions du Parc, il y a la formation à l'Environnement et dans le cadre de la formation à l'Environnement, l'objectif pour le Parc est d'informer, de sensibiliser, de mobiliser et de convaincre et contractualiser pour l'action.

Le Parc envisage, dans le cadre de la mise en place de cette mission essentielle qu'est la formation et l'éducation à l'environnement, une convention de partenariat avec

le Carbet des Sciences qui adapte, si vous voulez, les connaissances que nous avons au Parc aux différents cycles de l'enseignement (cycle 1, cycle 2, cycle 3, etc.) afin d'adapter des connaissances aux jeunes publics.

On propose de signer une convention-cadre avec le Carbet des Sciences et envisager à travers ce projet *[inaudible]*.

Nous vous demandons de voter pour cette convention-cadre entre le Carbet des Sciences et le Parc naturel régional pour la transmission des connaissances en matière environnementale.

Si vous avez des questions ?

L'article 2 de la convention indique que le partenariat a pour objectif de concevoir des actions d'information, de la sensibilisation à l'environnement conformément à la Charte du Parc. C'est ce que l'on a déjà dit. Favoriser les actions partenariales avec l'ensemble des lieux, structures et personnes ressources du territoire afin de faire découvrir, faire comprendre et agir ensemble pour un développement durable.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)
Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Nous avons un dernier point en question diverse

17– Questions diverses

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS *expose à l'assemblée,*

Représentation du Parc naturel régional à l'Association des Amis du Parc. C'est à la discrétion du Président ou du Conseil syndical ?

M. Ronald BRITHMER *(Directeur Général des Services)*

Non, c'est le Conseil syndical. On a vérifié, c'est le Conseil syndical qui décide. En fait, il s'agit de remplacer notre collègue Norbert MONSTIN qui est malheureusement décédé par un autre élu]. L'Association Les Amis du Parc est une association in-house. Nous avons un représentant au Conseil d'administration des Amis du Parc.

L'objet c'est de désigner un nouveau représentant du Parc au Conseil d'administration des Amis du Parc.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je propose le collègue Gérard MONSTIN, si tu veux bien.

[Intervention hors micro - inaudible]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Tu sais que ta première mission c'est de faire en sorte que la biennale rejaillisse sur notre site qui est l'Émeraude.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

On a aussi une mission très importante pour nous, c'est la gestion des sites.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Et de faire en sorte que nos sites génèrent de plus en plus de recettes et de profit. Chers collègues, est-ce que vous êtes d'accord ?

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Gérard (*MONSTIN*) on te propose de nous représenter à l'Association des Amis du Parc.

M. Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*)

Président de la commission Animation.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

D'accord. Est-ce que nous avons épuisé l'ensemble des points de ce Comité syndical, Monsieur le Directeur ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Tout à fait.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Nous passerons une bonne nuit.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Mais on redémarrera vite puisque nous avons un vote de budget le plus rapidement possible.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

En tout cas...

Oui, collègue GLONDU ?

M. Georges GLONDU (*Commune de Rivière-Pilote*)

Ce ne sera pas une question mais une information diverse.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On écoute le collègue GLONDU.

M. Georges GLONDU (*Commune de Rivière-Pilote*)

Les 1^{ers} et 2 avril prochains, la ville de Rivière-Pilote organise sa prochaine foire agricole et artisanale. D'habitude nous avons la participation du Parc Régional qui nous expose quelques animaux. Nous souhaiterions que le Parc puisse exposer et le Parc aussi a un stand pour présenter ses produits.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Est-ce que Monsieur le Maire nous a écrit un courrier en ce sens déjà ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Il y a déjà un accord verbal.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

C'est formalisé ?

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

D'autres informations ou questions diverses ?

Collègues, on considère que cette information est une invitation aussi à ceux qui voudraient venir voir de jolies choses.

M. Georges GLONDU (*commune de Rivière-Pilote*)

Voilà.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Nous sommes invités.

Sur ce, merci infiniment à tous ceux qui sont venus, ceux qui sont restés et à très bientôt pour le vote du budget. Merci et bonne soirée.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.
Il est 17 heures 35*

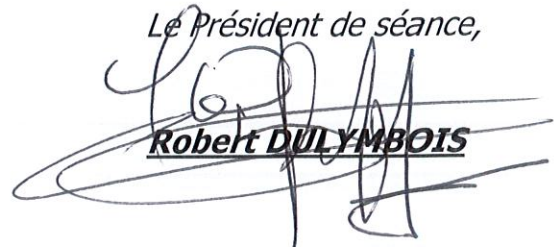
Le Secrétaire de séance,

Emile GABRIEL



Le Président de séance,

Robert DULYMBOIS



Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20230711-23-44-DE
Date de réception préfecture : 01/12/2023



PREFECTURE DE MARTINIQUE